



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES externe de Sciences Economiques et Sociales

Session 2015

Rapport de jury présenté par :

Gilles FERREOL
Professeur à l'université de Franche-Comté

Président du jury

Concours du second degré

Rapport de jury

PRÉSENTATION DU RAPPORT

La session 2015 s'inscrit, au niveau des résultats, dans la continuité des précédentes. Les statistiques ci-dessous le confirment :

	CAPES EXTERNE	CAFEP-CAPES
Nombre de postes mis au concours	125	25
Nombre total d'inscrits y compris ENS	1847	308

ADMISSIBILITÉS	CAPES EXTERNE	CAFEP-CAPES
Nombre de présents à la première épreuve	753	101
Nombre de présents à la deuxième épreuve	753	101
Nombre d'admissibles	263	18
Pourcentage d'admissibles par rapport aux présents	34,93	17,82
Barres d'admissibilité	10,08/20	09,97/20

ADMISSIONS	CAPES EXTERNE	CAFEP-CAPES
Nombre d'admis	125	11
Moyenne générale des admis	11,29/20	08,20/20
Total des points obtenus par le major du concours	98	87
Moyenne sur 20 obtenue par le major du concours	16,33	14,5
Barres d'admission	08,67/20	08,00/20

On trouvera, dans les pages qui suivent, d'autres données chiffrées, des commentaires plus techniques et, pour chaque épreuve (composition, dossier documentaire, mise en situation professionnelle, entretien), des éléments de correction détaillés, ainsi que diverses recommandations.

Une connaissance précise des « règles du jeu » est ici essentielle et constitue, à l'évidence, l'une des clés de la réussite. Encore faut-il lui associer une préparation spécifique, privilégiant rigueur et méthode.

Qu'il me soit permis, tout en félicitant les heureux lauréats et en souhaitant bonne chance à tous ceux qui postuleront l'an prochain, de remercier très sincèrement les membres du jury, dont j'ai pu apprécier le dévouement et le professionnalisme, madame la proviseure de l'ENT Bessières (et ses collaborateurs) qui ont contribué à ce que les épreuves orales se déroulent dans d'excellentes conditions, l'équipe des surveillants, les personnels du SIEC d'Arcueil et de la DGRH, notamment madame Priscilla Plateaux, dont la grande disponibilité a toujours permis de résoudre des difficultés imprévues.

Gilles FERRÉOL
Professeur des Universités
Président du jury



Concours du second degré

Rapport de jury

COMPOSITION DE SOCIOLOGIE

Membres du jury : Marie-Madeleine BEAUFILS, Jean-Yves CAUSER, Dominique CHAMBLAY, Karine CHARLES, Anne COSTA, Gilles FERRÉOL, Thierry FOURNIER, Maryse GAIMARD, Géraldine HECKLÉ, Jean-Marc HUART, Alain JEANNOT, Pierre JOURDAIN, Sophie LAVAL, Hervé LEMOINE, Olivier LOMBARDO, Jacqueline NEVES-BAELDE, Marie-Josée RAMONDETTI, Hervé ROCA, François VEDELAGO, Adrien VITSE

Rapporteurs : Jean-Yves CAUSER et François VEDELAGO

Quelques éléments statistiques

Concernant cette épreuve, la moyenne des présents est de 6,17 pour le CAPES et de 4,26 pour le CAFEP.

DISSERTATION : Socialisation et identité sociale (16 points).

QUESTION : Quelle place et quelles significations les sociologues accordent-ils à la subjectivité dans leurs recherches ? (4 points).

Éléments de correction et attentes du jury

SUJET DE DISSERTATION : Socialisation et identité sociale

Mise en garde

Les principales difficultés susceptibles d'être rencontrées sont liées à la complexité des deux notions mises ici en avant. Il convient, dès lors, de penser leur articulation. Il est ainsi plus commode d'organiser la démonstration en deux parties distinctes incluant des sous-parties. Le plan détaillé proposé ci-dessous est indicatif. Les membres du jury ont surtout apprécié les qualités de précision, de clarté et de cohérence des propos. Il importait d'élaborer une problématique structurée, argumentée et correctement documentée. Sur ce dernier point, il était difficile d'occulter les apports de l'interactionnisme symbolique.

Une problématique éventuelle

Si la centralité de la notion de la socialisation s'avère indiscutable chez les précurseurs de l'institutionnalisation de la sociologie, le traitement des identités, qu'elles soient sociales ou plus personnelles, est moins évident dans la mesure où elles n'ont que progressivement émergé. Il leur a fallu ainsi gagner en clarification conceptuelle au cours de ces dernières décennies. Il peut, dès lors, paraître délicat ou difficile d'articuler ensemble des notions ne disposant pas du même statut originel. Or, la pertinence d'une telle articulation, rendue aujourd'hui possible, renvoie au fait d'avoir affaire à deux processus mutuellement exclusifs et pourtant de plus en plus étroitement



Concours du second degré

Rapport de jury

dépendants l'un de l'autre. Une telle évolution n'est pas sans conséquence sur la teneur des objets de recherche et la manière de les appréhender.

Introduction

Dans ses célèbres expérimentations portant sur la soumission à l'autorité, Stanley Milgram a su démontrer comment nous pouvions tous être soumis, à notre insu, à une forme d'état agentique, celle-ci provenant, selon lui, de la survalorisation de l'obéissance dans l'éducation du jeune enfant. Ces observations ne posent-elles pas ainsi deux questions : celle de la force de l'inculcation de normes et de valeurs lors de la socialisation, et celle de notre capacité à devenir acteur au vu de tout ce qui peut être considéré comme une forme insidieuse mais efficace de conditionnement ?

Les concepts d'identité et de socialisation semblent a priori se rapporter à deux niveaux de réalité distincts, le premier renvoyant à l'individu et le second à un processus d'interaction entre un agent et son environnement institutionnel. Par conséquent, la mise en relation de ces deux concepts pourrait simplement consister à montrer comment le processus de socialisation contribue à la construction identitaire de l'individu, l'identité étant considérée comme le résultat découlant de la socialisation. Cette dernière ne peut-elle pas cependant se construire, au moins partiellement, en opposition à ses facteurs ou à ses agents ? De plus, s'il reste difficile d'évoquer un même niveau d'influences réciproques entre ces deux niveaux de réalité, est-il erroné ou illusoire de penser que certaines dynamiques de transformations identitaires puissent, au moins partiellement, altérer leurs cadres et conditions de développement ? C'est ce que nous suggère Jean-Claude Kaufmann : « Identité et socialisation sont deux processus aux logiques distinctes, qui se croisent selon des modalités très diverses. Souvent, la socialisation apparaît comme ayant le lourd poids du plomb, et renvoie le processus identitaire à des rêveries stériles ; parfois au contraire, soudainement, le rêve parvient à déplacer des montagnes » (Kaufmann, 2004, p. 144.)

Précisons que la notion d'identité collective ne signifie pas une conscience homogène et collective de soi car seuls les individus possèdent cette capacité réflexive. Elle renvoie tout simplement au partage de valeurs, de représentations et de symboles. Ce qui permet d'observer certaines ressemblances et des sentiments d'appartenance mutuellement partagés. La dimension sociale d'une identité est alors portée par ses membres et elle est constituée par l'ensemble des caractéristiques et des attributs qui font qu'un individu se perçoit comme une entité spécifique, perçu comme tel par les autres. Alex Mucchielli suggère, à ce propos, que « si les identifications de l'enfance sont capitales pour la formation de la personnalité adulte, elles ne sont pas les seules à contribuer à l'édification de la personne. Des "modèles" surgissent pour l'individu tout au long de sa vie. À chaque étape, à chaque âge, à chaque situation, l'individu adopte des modèles ou plutôt des fragments de modèles. Chez tel collègue de sa vie professionnelle, il essaiera de prendre telle qualité ; chez tel ami de ses relations, il cherchera à copier tel trait de sociabilité... Ainsi se constitue son "identité idéale", modèle parfait du Soi auquel il aspire et essaie de se conformer » (Mucchielli, 1986, p. 39).

La socialisation est, par ailleurs et au plus simple, le processus par lequel l'individu acquiert et intériorise des valeurs, des croyances, des normes, des contenus culturels et, enfin, un langage lui



Concours du second degré

Rapport de jury

permettant de s'adapter à diverses situations. Si les sociologues lui attribuent une place particulière dans l'explication des activités ou des conduites les plus ordinaires, nous verrons qu'ils diffèrent quant à l'importance qu'ils peuvent lui accorder. Aussi, après avoir approfondi ces deux notions d'identité et de socialisation, leur lien et leurs fonctions, nous tenterons de démontrer que les controverses générées à leur endroit témoignent du caractère cumulatif du savoir sociologique et, par là-même, de la progression d'une forme spécifique et singulière de raisonnement.

Dans un premier temps, nous décrirons ainsi les dimensions qui entrent dans le construit d'une identité sociale, alors que la seconde partie exposera l'influence de cette socialisation sur les parcours de vie et la manière de réagir du sujet vis-à-vis de ce processus.

I) La socialisation comme processus de création de l'identité sociale

A) Caractérisation des mécanismes, des cadres et des agents de socialisation

Les culturalistes (Ruth Benedict, Ralph Linton, Abram Kardiner et Margaret Mead) font de la socialisation le processus d'acquisition d'une « *personnalité de base* », facteur de l'intégration sociale. C'est à Linton qu'il revient de nuancer cette conception de la socialisation-inculcation, car si elle ne pose pas de problème dans les sociétés traditionnelles en raison de sa forte homogénéité culturelle, dans les sociétés modernes, au contraire, le noyau culturel commun tend à diminuer au profit de sous-cultures diversifiées (Ferréol, 2010). Ne retrouvons-nous pas ici la distinction, établie par Émile Durkheim, entre les solidarités mécanique et organique ?

Pour les précurseurs de la sociologie, la première fonction de la socialisation est donc de transmettre le noyau culturel de base, condition nécessaire du maintien de la société, par l'intériorisation d'une culture conçue comme une donnée. Talcott Parsons a fait un travail de systématisation de cette conception fonctionnaliste. Il part de l'action sociale et donc de l'acteur, ce qui signifie qu'il s'agit d'interactions entre des individus, mais il n'y a interaction que s'il y a culture commune (les valeurs engendrant les normes). La socialisation est nécessaire pour qu'il y ait action, Parsons schématisant quatre différentes étapes de cette socialisation primaire dans le système LIGA :

- la fonction de stabilité normative (latence). Les normes et les valeurs doivent être maintenues par leur connaissance et leur intériorisation, c'est le moment de la petite enfance au sein de la famille ;

- l'intégration (intégration) : elle se réalise dans les expériences de coordination, d'interaction à travers rôles et statuts, par un ensemble d'attentes réciproques. L'enfant réalise que le "monde" s'étend au-delà de la famille, et le système d'attentes sociales devient plus complexe. C'est l'école qui favorise cette découverte pour l'enfant ;

- la poursuite de but (*goal*) : durant la période de scolarisation, l'enfant apprend que ses comportements correspondent à des objectifs et que son action doit être conforme au maintien du système social ;



Concours du second degré

Rapport de jury

- enfin la quatrième étape correspond au passage à l'état adulte et au développement de capacités d'adaptation des moyens aux fins, plus généralement à la diversité des situations.

Merton introduira, quant à lui, le poids des sous-cultures, la distinction entre groupe d'appartenance et groupe de référence, avec la notion de *socialisation anticipatrice*, l'individu adoptant les normes et les valeurs du groupe auquel il souhaite appartenir (Ferréol, sous la dir. de, 2011).

À travers ses recherches sur le processus de socialisation qu'il conçoit comme une succession de stades associés à un processus d'équilibration, Jean Piaget remet en cause la perspective fonctionnaliste. Le très jeune enfant ne se distingue pas, selon lui, du monde social car il est égocentrique et ne peut être régulé que par la contrainte. Plus tard, il découvre le monde extérieur, les nécessités de la coopération et de l'accommodation : il construit, par ajustements successifs, sa place, son environnement. Ce qui domine dans les sociétés modernes, c'est l'hétérogénéité puisqu'il n'y a pas de société mais des rapports sociaux diversifiés qui obligent à la coopération entre les individus. Il ne peut pas y avoir un apprentissage autoritaire de l'autonomie. La socialisation passe par les mécanismes mentaux d'*accommodation* et d'*assimilation*, c'est au bout du compte une vision plus "ouverte". Claude Dubar évoque, à ce sujet, une *double rupture* : d'une part, la socialisation n'est pas synonyme de conditionnement et, d'autre part, elle ne renvoie pas à une progression homogène ou linéaire (Dubar, 1991).

Il revient à Émile Durkheim d'avoir démontré, dans son approche du suicide, que les logiques d'intégration et de régulation participaient d'une socialisation plus ou moins "réussie" (Steiner, 1994). Nous pouvons également considérer que les travaux portant sur l'éducation ont permis de poser les premiers jalons d'un travail de conceptualisation mettant l'accent sur les institutions éducatives que sont l'école et la famille. Jean-Claude Filloux nous rappelle l'importance de l'école en ces termes : « *L'institution de l'école impose, tout particulièrement dans les sociétés modernes, une socialisation "méthodique", organisée, avec la double fin de développer chez l'enfant "un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné". Dans la terminologie de Durkheim, il convient de souligner que la référence à un "milieu spécial" signifie l'orientation vers une professionnalisation liée à la division du travail [afin de] préparer l'enfant au niveau de valeurs et de normes partagées, de savoirs et de vie professionnelle* » (Filloux, 1994, p. 24.) Si la socialisation est une éducation méthodique et autoritaire de la jeune génération, en vue de perpétuer et de renforcer la solidarité sociale, et si elle opère, en premier lieu, dans un cadre familial, le sociologue en montre les mécanismes.

Durkheim recourt ainsi à la métaphore de l'hypnose qui signale, sans doute trop fortement, une passivité de l'enfant mais aussi le fait que certaines normes et valeurs lui sont imposées dans ses premières années. C'est la notion de *jeu* qui viendra progressivement s'imposer car « *on doit se tirer d'affaire avec les parents que le destin nous a envoyés. Ce désavantage injuste inhérent à l'enfance entraîne manifestement la conséquence suivante : bien que l'enfant ne soit pas seulement passif au cours de la socialisation, c'est néanmoins l'adulte qui établit les règles du jeu* » (Berger et Luckmann, 1986, p. 184).



Concours du second degré

Rapport de jury

Norbert Elias, quant à lui, a su montrer qu'une des grandes dimensions du processus de civilisation réside dans le passage de la contrainte à l'autocontrainte (Elias, 1973). L'intériorisation des normes et des valeurs devient, en quelque sorte, une marque de socialisation réussie. Toutefois, la progression de nos connaissances, concernant cette mutation, participe de regards sociologiques différents portés sur la notion même d'identité et son évolution récente.

B) Les divergences ou controverses sur l'identité liées au statut donné à la socialisation

L'identité sociale est constituée, sur un plan formel, par un ensemble d'éléments fortement liés entre eux, pouvant être classés selon plusieurs groupes. Le premier concerne des caractéristiques associées au corps et aux aspects physiques de la personne : morphologie, sexe, âge, couleur de cheveux et des yeux, taille, poids, handicaps physiques éventuels liés à la maladie, à un accident, etc.

Un second groupe comprend les statuts ainsi que les rôles correspondants. Les statuts sont extérieurs aux individus amenés à les occuper, durant leur existence, au sein de différentes institutions (famille, association, système politique, etc.). Leurs caractéristiques peuvent être partagées par plusieurs personnes, voire par un très grand nombre. Mais ce sont les rôles sociaux, c'est-à-dire les comportements, les attitudes ou les *habitus*, qui constituent l'équation personnelle des statuts et spécifient l'identité sociale d'un individu en particulier.

Un troisième groupe renvoie à des éléments d'ordre ethnique, religieux et à l'histoire des communautés ou des nations.

Un quatrième et dernier groupe d'éléments concerne l'histoire et la biographie de l'individu, la somme des expériences du sujet. Le registre de la subjectivité, de la personnalité ou encore du caractère, s'exprimant notamment à travers les émotions ou les sentiments, y trouve sa place.

Nous savons, cependant, que l'identité est loin d'être figée et qu'elle demande aujourd'hui à être appréhendée de manière relationnelle dans le déroulement de nos interactions quotidiennes et par rapport à un environnement. Il est intéressant, à cet égard, de rappeler que Claude Dubar a conceptualisé les formes identitaires autour de l'idée d'une *double transaction* de nature « objective » et « subjective » (Dubar, 1991). La première transaction correspond à l'« identité pour autrui », à ce que les autres m'attribuent, la perception que les autres ont de moi et que j'intériorise, alors que la seconde renvoie davantage à l'« identité pour soi », à ce que Paul Ricœur appelait l'*ipseité*, l'image que je me fais de moi-même, ce que je veux être. La construction identitaire est, dès lors, le résultat d'une activité psychique continue et permanente. L'identité ne permet pas la stabilisation de l'individu car elle est le processus même de son évolution. La réflexivité favorise l'ancrage du sujet dans son histoire et sa reconnaissance par les autres. Aussi l'identité sociale est-elle composée d'éléments figés, qui évoluent peu (par exemple, on peut adhérer plus ou moins fortement à des croyances pendant toute son existence), et d'éléments changeants, éphémères au fil du temps, qui peuvent même être contradictoires. L'activité psychique du sujet consiste ainsi à la recherche, par la narration, d'une cohérence, et à la gestion de ses contradictions.



Concours du second degré

Rapport de jury

En reprenant en son compte le concept d'*habitus*, Vincent de Gaujelac critique cette perspective qui rappelle la métaphore de la *double hélice* utilisée par Jean-Claude Kaufmann. Selon de Gaulejac, il est difficile de se détacher totalement de ce qui nous a construit. Par un travail sur nous-mêmes, il devient néanmoins possible d'être davantage l'auteur de sa vie en prenant mieux conscience de nos constituants identitaires et de leurs modes d'élaboration. Le sociologue nous signale, à ce propos qu'« *il ne suffit pas de se raconter pour changer le passé, transformer le monde ou échapper à l'action des déterminations sociales, économiques et culturelles. Par contre, par un travail approprié, l'individu peut changer la façon dont le passé est agissant en lui. Songeons à l'exigence d'être soi-même, de se dégager de l'identité héritée pour affirmer une existence propre, de se singulariser face à l'histoire de ses différents groupes d'appartenance, que ce soit la famille, la classe sociale, le clan, l'ethnie ou la nation. Le sentiment de continuité du moi s'enracine dans la mémoire* » (de Gaulejac, 2009, p. 69.)

En fait, le curseur n'est-t-il pas, de nos jours, à placer entre les sociologues qui mettent en avant la capacité d'un acteur à s'affranchir de son milieu d'origine, et d'autres qui semblent plus fortement douter d'une telle possibilité ? La prégnance de ce qui nous a été transmis est au cœur des débats dans la mesure où « *les approches sociologiques de la socialisation se distinguent selon qu'elles mettent l'accent sur les composantes et des effets inconscients du processus* » (Darmon, 2006, p. 112).

II) Quand les identités et les identifications agissent en retour sur les modes de socialisation

Si la socialisation est le processus par lequel un individu acquiert et intériorise les valeurs et les normes de la société dans laquelle il vit, elle désigne aussi les mécanismes de transmission de la culture régissant le fonctionnement de la vie sociale, sa reproduction mais aussi sa production.

A) Du primat des premières années à la nécessité de les articuler aux modalités plurielles et différenciées d'une socialisation secondaire

Si la socialisation transforme un être biologique en individu social en le façonnant, dès sa naissance, par l'inculcation d'une culture, l'humain qui naît ne reste-t-il pas inachevé (Lapassade, 1963) ? La vision d'une socialisation, comme étant essentiellement un processus d'inculcation, nous semble demeurer restrictive pour au moins trois raisons :

- avec les années, les modes de socialisation primaire, pour reprendre l'expression de Berger et Luckmann, tendent à être de moins en moins unifiés et homogènes, processus comprenant d'ailleurs, selon eux, des ratés ;

- de plus, l'individu s'inscrit dans un réseau d'interactions complexes et développe des capacités de réflexion qui lui permettent de réagir plus ou moins aux contraintes ;

- enfin, il peut être en capacité de faire évoluer ses cadres et ses repères.

L'époque contemporaine se caractérise par le développement des médias comme nouvel agent de socialisation précoce très important, parallèlement à la famille, à la communauté élargie,



Concours du second degré

Rapport de jury

aux groupes de pairs, à l'école et aux autres institutions éducatives (crèches, centres multi-accueils, structures de loisirs)...

Ces médias ne renvoient pas seulement à la socialisation secondaire et jouent un rôle considérable dans la production d'un imaginaire individuel et collectif susceptible de favoriser les identifications à tel ou tel type de comportement en contribuant alors à la transformation de certaines normes et valeurs. Leur impact s'explique par le fait qu'ils reposent sur de l'interaction virtuelle, sans face-à-face. Ils constituent une forme radicalement nouvelle de socialisation, dans le cadre d'une interaction directe d'émotions.

Si l'*habitus* est, par ailleurs, cet ensemble de dispositions durables, transposables, structurées et structurantes (Bourdieu et Passeron, 1964 et 1970), et s'il s'élabore au cours du processus de socialisation en prenant son ancrage dans une classe sociale d'origine, il tend à gagner en singularité lors du déroulement de son existence et en fonction de l'expérience. Philippe Corcuff en explique la raison : « *L'habitus est constitué de "principes générateurs", c'est-à-dire qu'un peu à la manière d'un logiciel d'ordinateur (mais un logiciel en partie autocorrectible), il est amené à apporter de multiples réponses aux diverses situations rencontrées, à partir d'un ensemble limités de schémas d'action et de pensée. Ainsi il reproduit plutôt quand il est confronté à des situations habituelles et il peut être conduit à innover quand il se trouve face à des situations réelles* » (Corcuff, 1995, pp. 33-34.) L'identité est ainsi, selon Pierre Bourdieu, un point pouvant être situé dans l'espace-temps d'un système de positions. De plus, la manière de se conduire et de réagir est souvent corrélée à des contextes particuliers : ne fait-elle pas de nous des individus *complexes* et *pluriels* (Lahire, 1998) ?

Si la discordance entre le système et l'acteur demande à être pris en compte comme l'un des principes majeurs de l'analyse sociologique car « *il n'existe jamais de correspondance complète entre la situation décrite et l'acteur étudié* » (Touraine, 2003, p. 121), l'écart entre la façon dont les individus ont été préparés à vivre une situation et ce qu'elle leur a réservé (ou la manière dont ils vont s'y confronter) tend à être de plus en plus grand. Cette évolution explique probablement, au moins partiellement, le primat de l'action sur le système tel qu'il a pu être établi du côté des sociologies du travail et des organisations. Rappelons que la socialisation produit des interactions sociales et que les *cadres de l'expérience* y participent (Goffman, 1991).

B) Les apports sociologiques concernant les modes de socialisation secondaire avec l'exemple de la vie professionnelle

La socialisation ne peut donc pas se limiter à l'âge de l'enfance, ni à celui de l'adolescence, mais elle doit être conçue comme un processus tout au long de la vie et, en particulier, au moment de l'entrée dans le monde professionnel. Pour Berger et Luckmann, la socialisation secondaire procède de la division du travail. Celle-ci entraîne le développement de sous-mondes spécialisés, et la socialisation secondaire correspond à l'intériorisation de ces sous-mondes (par exemple le monde professionnel). La différence essentielle avec la socialisation primaire est que la légitimation est bien plus nécessaire puisqu'il y a souvent anonymat et guère de liens affectifs. Une concurrence entre ces sous-mondes rend l'intériorisation plus faible. Il importe également de rappeler que les socialisations secondaires peuvent également être familiales, conjugales, associatives ou autres et



Concours du second degré

Rapport de jury

qu'elles se chevauchent ou s'emboîtent, de façon continue, sur les plans synchronique et diachronique. Dans la mesure où il est difficile de traiter correctement toutes ces dimensions, nous prendrons, pour seul exemple, la façon dont les identités sont susceptibles de faire "bouger" leurs cadres d'élaboration et de développement.

Renaud Sainsaulieu a, dans les années 1970, défini l'entreprise comme un espace de productions identitaires et plus uniquement de pouvoir. Il définit alors les identités, sur le plan formel, comme des *modèles culturels de relations au travail* et, dans une visée plus dynamique, comme des *quêtes (personnelles ou collectives) de reconnaissance* (Sainsaulieu, 1977). Son mérite a été de démontrer que ces identités, loin d'être extérieures aux jeux de pouvoir, y participent pleinement et peuvent d'ailleurs en être profondément affectées. En prenant en compte les cadres organisationnels, son modèle d'analyse a l'ambition d'articuler les interactions quotidiennes avec des dimensions plus institutionnelles. L'auteur ne perd pas de vue certaines mutations sociétales qui font évoluer les relations de travail, leurs modes et leurs lieux de fonctionnement et nous fait alors prendre conscience des risques encourus par les membres d'une organisation qui perdrait ses dimensions institutionnelles, à savoir des normes et valeurs demandant un minimum de partage consensuel. À l'heure de la montée en puissance des risques psychosociaux et de la volonté du législateur d'y remédier, il importe d'approfondir et de poursuivre une perspective théorique ouverte et non dénuée d'intérêt heuristique. *L'identité blessée* (Bernoux, 1985) peut alors être un vecteur potentiel de mobilisation pour faire évoluer les modes et les conditions de socialisation secondaire et professionnelle.

Les analyses du mouvement ouvrier ont montré la capacité de ce dernier à s'affranchir des conditions qui lui étaient faites car « *l'action ouvrière ne peut être réduite à la défense d'une identité : elle met en cause des rapports sociaux* » (Touraine et al., 1984, p. 31). Il apparaît que ce *sujet historique* aura été le révélateur d'une dynamique sociétale nommée *historicité* par Alain Touraine. C'est notamment par la mise en place progressive d'un droit du travail, que des *compromis transactionnels* ont pu se mettre en place dans les organisations et que la règle a pu devenir l'un des ressorts majeur de contre-pouvoir. Si l'identité naît de la lutte dans la mesure où « *l'engagement crée une conscience d'identité sociale* » (Touraine, 1974, p. 196), elle en est aussi, en amont, l'élément constitutif dès lors qu'elle s'accompagne d'une appartenance conscientisée de classe. L'interactionnisme en donne la raison : « *Pour mieux saisir la relation entre engagement et sens de l'identité, il faut considérer ce qu'on entend par "s'efforcer de" et "se consacrer à"*. *L'effort est une activité ou une entreprise de longue haleine liée à la poursuite de certaines valeurs que l'individu juge importantes. Comme les valeurs ne sont pas purement individuelles, l'aspiration personnelle fait souvent partie d'un projet communautaire* » (Strauss, 1992, p. 44.)

Conclusion

Notre projet a été de vouloir inverser les liens entre socialisation et identité mais il était impossible de couvrir l'ensemble des champs thématiques concernés par le sujet. Nous aurions pu, par exemple, illustrer notre propos sur la manière dont certaines pratiques sportives ou culturelles nous transforment au sein de dynamiques de groupe ou encore traiter la façon dont la socialisation "sexuée" traverse et altère, en profondeur, tout un parcours de vie. Il était, enfin, possible de nous pencher plus particulièrement sur les ratés d'une socialisation forcément génératrice d'imprévu en



Concours du second degré

Rapport de jury

prenant l'exemple de la déviance. L'individu déviant n'est pas dépourvu d'une identité sociale, laquelle n'est pas le résultat voulu du processus de socialisation. Ainsi, le projet identitaire plus ou moins manifeste contenu dans le processus de socialisation et développé par les agents (famille, école, travail) peut aboutir à quelque chose de très différent de ce qui pouvait avoir été imaginé par ces derniers, voire même à l'inverse de ce qui était envisagé. La transgression des normes, la déviance, comme l'a montré Becker (Becker, 1985), peut, par exemple, contribuer à la construction de l'identité sociale à rebours de la socialisation subie.

Or, notre démonstration a surtout insisté sur le fait de ne pas considérer les identités et les identifications comme le produit achevé d'un processus de socialisation car les individus ne sont pas toujours, ni partout les mêmes et ils peuvent, dans certaines circonstances, participer activement à la transformation de leurs cadres de vie. Si ces deux notions demeurent centrales pour appréhender scientifiquement les pratiques, activités et phénomènes sociaux, leurs nouveaux usages ne sont ainsi pas sans répercussions sur nos présupposés méthodologiques tant ils renvoient à une *double herméneutique*, à « l'intersection de deux cadres de signification : le monde social signifiant tel que le constituent les acteurs "ordinaires", et les métalangages qu'inventent les scientifiques des sciences sociales » (Giddens, 1987, p. 441).

Quelques références bibliographiques

- BECKER Howard (1985), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, trad. fr., Paris, Métailié (1^{re} éd. en anglais : 1963).
- BERGER Peter et LUCKMANN Thomas (1996), *La Construction sociale de la réalité*, trad. fr., Paris, Klincksieck (1^{re} éd. en anglais : 1966).
- BERNOUX Philippe (1985), *Sociologie des organisations. Initiation théorique suivie de douze cas pratiques*, Paris, Le Seuil.
- BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude (1964), *Les Héritiers*, Paris, Minuit.
- BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude (1970), *La Reproduction. Éléments d'une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit.
- DARMON Muriel (2006), *La Socialisation*, Paris, Armand Colin.
- DUBAR Claude (1991), *La Socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin.
- DUBAR Claude (2000), *La Crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, Paris, PUF.
- ELIAS Norbert (1973), *La Civilisation des mœurs*, trad. fr., Paris, Calmann-Lévy (1^{re} éd. en allemand : 1939).
- FERRÉOL Gilles (2010), *Grands domaines et notions clés de la sociologie*, Paris, Armand Colin.
- FERRÉOL Gilles (sous la dir. de) (2011), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin.
- FERRÉOL Gilles et PERALVA Angelina (sous la dir. de) (2009), *Altérité, dynamiques sociales et démocratie*, Paris, LGDJ.
- FILLOUX Jean-Claude (1994), *Durkheim et l'éducation*, Paris, PUF.
- GAULEJAC Vincent de (2009), *Qui est "je" ?*, Paris, Le Seuil.
- GIDDENS Anthony (2012), *La Constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration*, trad. fr., Paris, PUF (1^{re} éd. en anglais : 1984).
- GOFFMAN Erving (1991), *Les Cadres de l'expérience*, trad. fr., Paris, Minuit (1^{re} éd. en anglais : 1974).



Concours du second degré

Rapport de jury

- KAUFMANN Jean-Claude (2004), *L'Invention de soi. Une théorie de l'identité*, Paris, Armand Colin.
- LAHIRE Bernard (1998), *L'Individu pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan.
- LAPASSADE Georges (1963), *L'Entrée dans la vie. Essai sur l'inachèvement de l'homme*, Paris, Minuit.
- MUCCHIELLI Alex (1986), *L'Identité*, Paris, PUF.
- PERCHERON Annick (1974) *L'Univers politique des enfants*, Paris.
- SAINSAULIEU Renaud (1977), *L'Identité au travail*, Paris, PFNSP.
- SINGLY François de (1996), *Le Soi, le couple et la famille*, 1996, Paris, Nathan.
- STEINER Philippe (1994), *La Sociologie de Durkheim*, Paris, La Découverte.
- STRAUSS Anselm (1992), *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme*, trad. fr., Paris, Métailié (1^{re} éd. en anglais : 1989).
- TOURAINÉ Alain (1974), *Pour la sociologie*, Paris, Le Seuil.
- TOURAINÉ Alain *et al.* (1984), *Le Mouvement ouvrier*, Paris, Fayard.
- TOURAINÉ Alain (2003), « Les méthodes de la sociologie », in MOSCOVICI Serge et BUSCHINI Fabrice (sous la dir. de), *Les Méthodes des sciences humaines*, Paris, PUF, pp. 113-138.

QUESTION : Quelle place et quelles significations les sociologues accordent-ils à la subjectivité dans leurs recherches ?

La question de la place et de la signification que les sociologues ont pu donner à la subjectivité porte sur la manière dont ils abordent leur objet et, plus précisément, sur l'ensemble des dimensions théoriques et des modes opératoires se référant à leurs pratiques de recherche. Autant dire que ce sont les niveaux épistémologique, cognitif et méthodologique qui sont, encore aujourd'hui, concernés et, par là-même, l'objet et les délimitations de la sociologie. Ces trois registres nous serviront d'axes pour développer notre démonstration.

Dès la fin du XX^e siècle, l'un des enjeux majeurs des sociologues a été d'élaborer une science à part entière. Il fallait alors montrer que l'objet d'étude était spécifique et qu'il pouvait être soumis aux mêmes impératifs que les autres domaines scientifiques. Ce fut l'originalité du positivisme d'Auguste Comte (1798-1857) et des recherches de Durkheim (1858-1917). Les phénomènes sociaux devaient être considérés comme des faits de nature, perçus comme étant extérieurs aux individus et aux chercheurs. Il devenait possible de les objectiver de la sorte. Durkheim, dans les *Règles de la méthode sociologique* (1895), définissait ainsi le fait social comme extérieur à l'individu. Les manières de sentir, d'agir et de penser devaient être appréhendées par le biais de la saisie et de l'analyse des régularités statistiques. Le chercheur devait se détacher des prénotions et préjugés, afin d'atteindre idéalement l'objectivité de la connaissance. Est-il cependant simple, ou même réaliste, de se distancier complètement de valeurs et croyances susceptibles d'être partagées avec nos enquêtés ?

La question de la subjectivité pour les premiers sociologues est alors d'ordre épistémologique : conformément au modèle des sciences dures, il s'agit de contrôler la subjectivité du chercheur pour parvenir à un travail d'objectivation et cumulatif du savoir scientifique. Une

Concours du second degré

Rapport de jury

démarche inspirée de l'herméneutique ne pouvait satisfaire aux exigences de la science, qui suppose de tenir éloignée la subjectivité du sociologue dans la production de connaissance. Dans cette perspective, la subjectivité n'a aucune place dans la démarche scientifique. Les efforts du chercheur doivent, au contraire, contribuer à la réduire et à s'en démarquer. Il importe alors de développer, selon Pierre Bourdieu (1930-2002) et ses collaborateurs, une « *coupure épistémologique* » avec le sens commun, et d'opérer ainsi une rupture avec ses propres préjugés mais aussi avec des présupposés émotionnellement trop chargés. Comme pour les sciences dites “dures”, les sociologues doivent avoir le souci d'apporter la preuve et s'appuyer sur la démarche hypothético-déductive fondée sur le *principe de réfutabilité* cher à Karl Popper (1902-1994) ou encore sur la nécessaire construction de l'objet à opérer en amont de toute recherche... Rappelons simplement, que pour Gaston Bachelard (1884-1962), tout fait se devait d'être *conquis, construit et constaté*.

Prendre en compte la subjectivité des individus reviendrait, dans cette perspective, à considérer que le sens des comportements n'est que le produit d'interprétations individuelles. La sociologie resterait alors pétrie de psychologisme. Or, l'approche des régularités, signalant le caractère collectif des représentations, suppose de décomposer des comportements, des attitudes, des opinions et de les mettre en relation. Ce qui demande de ne pas trop s'attacher à tout ce qui pourrait paraître trop singulier ou anecdotique. Cette orientation épistémologique s'est largement installée dans la communauté des sociologues au cours du XX^e siècle. Elle a, pourtant, été critiquée dès le XIX^e, a fait l'objet de controverses du côté de la sociologie allemande. Les analyses du philosophe Wilhelm Dilthey (1833-1911) posaient alors comme principe que les faits humains sont différents de ceux observés dans la nature et ne peuvent donc pas être analysés de la même manière. En effet, non seulement les individus agissent mais ils donnent un sens à leur comportement, leur subjectivité devenant une composante de l'action humaine qu'il faut prendre en compte. Nous trouvons déjà, en germes, les termes du débat entre explication et compréhension. Georg Simmel (1858-1918) et Max Weber (1864-1920) s'opposent, à l'époque, à Durkheim. Pour Weber, l'activité contient de l'interaction et celle-ci peut être schématisée selon trois dimensions :

- en premier lieu, ma conduite est affectée par la conduite d'autrui ;
- il me faut, d'autre part, connaître le sens que l'autre donne à son action ;
- il importe, enfin, de s'assurer que l'autre a bien compris le sens de notre action.

Une conséquence méthodologique importante de cette conception est que l'approche statistique n'est pas toujours suffisante pour connaître la rationalité des acteurs. Il convient de recourir à de l'« *empathie* », à « *se mettre à la place* » des enquêtés en ne perdant pas de vue toutefois que nous ne sommes pas eux. L'objectif recherché est bien de connaître les significations que les acteurs donnent à leurs comportements. Weber désignera par la notion d'« *idéal-type* » l'outil conceptuel lui permettant de rendre compte du sens émanant des conduites. Selon Dilthey, les sciences sociales ne pouvaient être que compréhensives. L'approche durkheimienne est toutefois plus complexe qu'il n'y paraît et Jean-Claude Combessie nous le rappelle utilement lorsqu'il signale que « *les faits sociaux consistent en représentations* » mais « *il faut traiter les faits sociaux comme des choses* » : *beau paradoxe sous la plume de celui qui fut à la fois le fondateur en France de la sociologie comme discipline universitaire et le premier auteur de Règles de la méthode*



Concours du second degré

Rapport de jury

sociologique » (Combessie, 2001, p. 3). Il revient à Raymond Boudon d'avoir tranché et de nous éclairer sur ce point : « *Si l'on suit Max Weber, il faut réserver la notion de "compréhension" aux actions, comportements, ou croyances individuels. Ainsi on comprend que le citoyen idéal-typique ait moins tendance à s'occuper de ses soucis personnels en période de crise sociale. Et l'on explique que les taux de suicide baissent en période de crise, qu'il y ait une corrélation entre les deux phénomènes dès lors qu'on comprend que ce mécanisme caractérise le citoyen idéal-typique. On comprend une action, une croyance, un comportement. On explique une corrélation, une différence internationale, etc.* » (Boudon, 2004, p. 11.)

Si ce débat n'est pas clos, nous assistons toutefois à une multiplication de travaux intégrant la subjectivité. Cet engouement pour le "qualitatif" se traduit par l'usage de plus en plus répandu des récits de vie, ces derniers venant parfois compléter des approches dites "quantitatives". C'est, par exemple, le cas de recherches portant sur les parcours d'insertion de jeunes en difficultés (Dubar et Demazière, 1997) ou sur le vécu de la retraite chez les personnes âgées (Lalive d'Épinay, 1991). De nombreux autres travaux accordent aux récits de vie une place encore plus centrale et leurs auteurs mettent en avant leur intérêt heuristique. La place accordée aux sentiments ou aux émotions, depuis les travaux précurseurs de Norbert Elias, témoigne de ce renouvellement des méthodes et des outils (Ferréol, 2010) car il a fallu inventer de nouveaux concepts nous permettant de mieux appréhender la subjectivité des acteurs afin que ceux-ci ne soient pas que des supports de structures.

Quelques références bibliographiques

BOUDON Raymond et ASSOGBA Yao (2004), *La Sociologie est-elle une science ? Entretien avec Raymond Boudon et systématisation de la démarche d'explication en sociologie*, Laval, Presses de l'Université Laval.

COMBESSIE Jean-Claude (2001), *La Méthode en sociologie*, Paris, La Découverte (1^{re} éd. : 1996).

DEMAZIÈRE Didier et DUBAR Claude (1997), *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan.

FERRÉOL Gilles (2010), *Grands domaines et notions clés de la sociologie*, Paris, Armand Colin.

LALIVE D'EPINAY Christian (1991), *Vieillir ou la vie à inventer*, Paris, L'Harmattan.

Recommandations

Il importait de répondre ici de façon concise et synthétique (à titre indicatif, la longueur attendue pouvait être limitée au quart de celle de la dissertation), l'objectif étant d'évaluer les connaissances du candidat. Or, peu de copies ont rendu compte des principaux usages des concepts mobilisés, et beaucoup d'approximations sur les auteurs ou les périodes ont été constatées.



Concours du second degré

Rapport de jury

EXPLOITATION D'UN DOSSIER DOCUMENTAIRE

Membres du jury : Lionel ANSELIN, Catherine BRUET, Sylvie CHARTOIRE, Marie-Claire DELACROIX, Jean-Yves DELER, Évelyne DELHOMME, Nathalie GINESTE, Virginie GUARDIOLLE-SAUGET, Thierry JEANMOUGIN, Judith LEVERBE, Denis MARTIN, Dominique SZCZESNY, Mireille SCHANG, Aurélie TELLIER.

Rapporteur : Judith LEVERBE

La première partie de ce rapport présente le bilan statistique de la session de juin 2015, la seconde expose les observations du jury sur les prestations des candidats et les attendus de l'épreuve et la troisième propose des éléments de correction.

BILAN STATISTIQUE DE LA SESSION DE JUIN 2015

1. CAPES

- Nombre de candidats présents : 771
- Moyenne des candidats présents à l'épreuve d'exploitation d'un dossier : 6,68
- Nombre de candidats présents ayant obtenu une note ≥ 10 : 194 (25 %)

Notes des candidats présents et effectifs correspondants

Notes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Effectifs	13	61	68	78	66	60	71	49	62	49	36	36	42	23	15	13	12	11	5	1

2. CAFEP

- Nombre de candidats présents : 104
- Moyenne des candidats présents à l'épreuve d'exploitation d'un dossier : 5,15
- Nombre de candidats présents ayant obtenu une note ≥ 10 : 13 (12,5 %)

Notes des candidats présents et effectifs correspondants

Notes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Effectifs	1	9	15	15	16	11	10	5	3	6	2	1	7	1	0	1	0	1	0	0

REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'ÉPREUVE

Cette nouvelle épreuve du CAPES/CAFEP a donné lieu à des écarts considérables entre les copies, au niveau des connaissances présentées, des qualités pédagogiques mises en évidence, et de la maîtrise de la langue, y compris en ce qui concerne les règles de base de la syntaxe. Les textes officiels précisent que le candidat doit construire une séquence pédagogique intégrant



Concours du second degré

Rapport de jury

obligatoirement des travaux à réaliser par les élèves et une évaluation des acquisitions attendues. Le candidat doit s'appuyer sur des connaissances précises en matière de didactique de la discipline scolaire Sciences économiques et sociales, notamment en ce qui concerne la conception des dispositifs d'apprentissage et leur évaluation.

Le jury a noté une grande diversité dans la façon d'appréhender l'épreuve (cela semble relever, en partie, des différences dans les préparations suivies) mais la plupart des candidats ont pris soin de commencer leur épreuve par le repérage précis du champ du programme concerné, ce qui est en effet indispensable. Il est important que le candidat replace la séquence dans une progression et fasse référence au programme, en évitant toutefois sa récitation décontextualisée. Présenter les notions à acquérir, les objectifs et les prérequis procède d'une bonne intention mais, lorsque cela se traduit par un très long inventaire, ce n'est pas efficace. Le jury rappelle qu'une bonne connaissance des indications complémentaires du programme (IC) est indispensable pour situer le sujet et donner du sens aux notions mobilisées. Le candidat doit veiller à bien cibler le thème du dossier et à ne pas l'envisager de façon extensive.

Le jury a noté que beaucoup de candidats ont présenté leur travail sous la forme d'un plan détaillé, ce qui est conseillé car un plan visible et clair est la base de la démarche pédagogique. Il rappelle que la maîtrise des connaissances liées au dossier, maîtrise qui conditionne une présentation claire, est le premier attendu de l'épreuve.

Le jury a également noté un certain nombre de travers qui doivent être évités :

- L'épreuve ne consiste pas en une simple série de déclarations d'intentions. Le candidat doit donc proscrire des propositions telles que « *un rapide QCM sera distribué* » sans proposer le QCM ou au moins en esquisser le contenu. Autres exemples à proscrire : « *le professeur met les élèves en activité* » mais l'activité n'est pas présentée ; « *l'enseignant circule dans les rangs* » ; « *le professeur choisit un élève en difficulté* » ; « *le professeur propose un débat* » ... On en reste souvent à l'énoncé d'intentions (« *les élèves vont voir, faire, découvrir, etc.* ») qui restent très imprécises quant à ce qui est attendu de leur part. Le candidat doit décrire les contenus scientifiques vers lesquels il envisage de conduire les élèves. Certaines copies s'appuient uniquement sur une scénarisation parfois naïve, voire enfantine, de la séquence qui met en évidence un manque de distance réflexive et de connaissances.
- Certains perdent du temps (dans une épreuve dont la durée est limitée) à de longs discours sur les méthodes en SES, les prénotions à connaître ou encore les dissonances cognitives et semblent ainsi plaquer des remarques qui auraient pu être faites quel que soit le sujet du dossier. Il ne faut pas oublier que l'objectif est la réalisation d'une séquence et que les digressions souvent artificielles relatives aux sciences de l'éducation perdent de vue cet objectif.
- Il manque souvent une problématisation de la séquence. Le jury rappelle qu'une problématique n'est pas une succession de questions plus ou moins pertinentes.
- L'épreuve ne consiste pas non plus en une seule dissertation structurée en plan détaillé. Si le fond est essentiel (notions définies, problématique de la séquence clairement rédigée, arguments



Concours du second degré

Rapport de jury

judicieusement présentés), il doit être accompagné de l'énoncé des activités permettant de transmettre ce savoir.

- Les documents proposés doivent être utilisés et intégrés à la démarche. Le candidat peut sélectionner un extrait d'un document (dont il précise les limites) et il doit indiquer explicitement comment il propose de l'exploiter : questions de préparation de la séquence, questions en classe intégrées à une problématique ponctuelle, schémas d'implication, tableau comparatif, etc. Ces propositions doivent être insérées au cours de la présentation de la séquence. Le jury déconseille l'utilisation explicite de documents qui ne sont pas dans le dossier comme ont pu le faire certains candidats (vidéo en particulier). Cette épreuve ne consiste pas à reproduire mécaniquement une séquence de cours déjà préparée mais bien à la construire en s'adaptant au dossier documentaire fourni.

- Le jury conseille aux candidats de réfléchir au sens des activités proposées : ainsi, proposer un débat peut avoir du sens dans certains cas mais de nombreux thèmes ne s'y prêtent pas et cette pratique peut laisser penser que les sciences économiques et sociales consistent en échanges d'opinions sans connaissances stabilisées. Il en est de même pour l'activité de sensibilisation qui conduit à rechercher les prénotions des élèves. Trop de candidats ont recours à ces activités sans s'interroger sur leur pertinence à l'égard de la démarche envisagée. Les propositions de travaux demandés sont souvent une succession fastidieuse de nombreuses questions sur documents qui, eux-mêmes, se succèdent dans un ordre qui n'est pas toujours explicité ; la démarche doit être légitimée. L'articulation entre les travaux d'élèves et le cours est souvent négligée.

- Le jury a également relevé la faiblesse des propositions d'évaluations, souvent sacrifiées tant en ce qui concerne l'évaluation sommative que l'évaluation formative. Ces évaluations doivent être adaptées au niveau d'enseignement proposé. Par exemple, conclure une séquence de Terminale par un QCM simpliste ou un vrai-faux est totalement inadapté aux exigences de cette classe. Sur ce point, le jury conseille aux candidats de penser à réserver certains documents ou certaines parties d'entre eux pour proposer les éléments d'une épreuve composée (EC) ou d'une dissertation. On attend du candidat qu'il indique, pour chaque exercice et chaque évaluation, des éléments de correction. Certaines épreuves de type bac proposées par les candidats ne respectent pas les règles de l'examen (règles de forme et de fond), tant pour la dissertation que pour les différentes parties de l'EC. Le jury rappelle que l'EC 3 n'est pas une « question de synthèse », de même que l'EC 1 ne se réduit pas à une question de cours.

- Sur le fond, le jury a relevé des insuffisances ou des lacunes telles que la méconnaissance de certains mécanismes ou encore une maîtrise approximative de concepts ou de notions clés.

- En ce qui concerne la présentation de la copie, le jury indique aux candidats qui utilisent des codes couleur que cela n'a pas d'intérêt puisque les copies sont numérisées puis imprimées en noir et blanc pour la correction. En revanche, il importe de mettre en évidence de façon claire les différents éléments de la préparation réalisée, afin que les correcteurs puissent les repérer dans la copie. Certains candidats commettent de nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe.



Concours du second degré

Rapport de jury

SUJET ET ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ

SUJET :

Dossier : Économie du développement durable

Il est demandé de construire, à partir du dossier ci-joint comportant 8 documents et pour une classe de terminale, une séquence pédagogique intégrant obligatoirement des travaux à réaliser par les élèves et une évaluation des acquisitions attendues. La composition du candidat devra s'appuyer sur des connaissances précises en matière de didactique de la discipline scolaire sciences économiques et sociales, notamment en ce qui concerne la conception des dispositifs d'apprentissage et leur évaluation.

Document 1

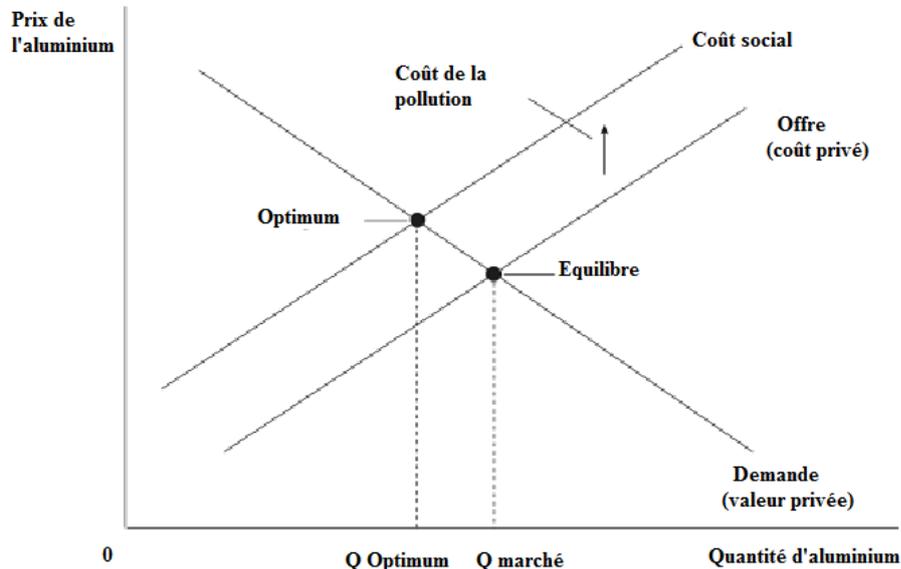
On peut lutter contre l'abus de produits agrochimiques par des mesures appropriées. Un principe général de l'économie veut que les mesures doivent viser aussi directement que possible le problème qu'on cherche à régler. En l'occurrence, la mesure la plus efficace serait de taxer les intrants dont on veut réduire l'utilisation pour inciter les agriculteurs à en employer moins et à adopter des méthodes de production plus respectueuses de l'environnement. Par exemple, une taxe sur les engrais pourrait inciter les agriculteurs à pratiquer la jachère et la rotation des cultures, méthode traditionnelle qui n'épuise pas autant le sol que la monoculture actuelle (qui exige beaucoup de produits agrochimiques). Le niveau optimal de la taxe serait celui qui égalise le coût privé des produits agrochimiques et leur coût social. Une autre mesure envisageable pourrait être de taxer soit la consommation soit la production de produits alimentaires. Ces deux taxes entraîneraient une réduction de la demande de toutes les catégories d'intrants, y compris les produits agrochimiques. Toutefois, une telle mesure aurait des effets secondaires non souhaitables. En effet, le problème n'est pas lié à la production ou à la consommation en soi, ni à l'utilisation d'intrants en général, mais à l'utilisation de certains intrants qui, en grande quantité, endommagent l'environnement.

Source : OMC, *Rapport de l'OMC : nécessité de la coopération en matière d'environnement*, 1999.

Document 2 : La pollution et l'optimum social. L'exemple de l'aluminium

Concours du second degré

Rapport de jury



Source : N.G. Mankiw, *Principes de l'Économie*, Économica, 1998.

Document 3

Sur le plan de l'environnement, il existe des tendances qui menacent la planète et nombre des espèces qui l'habitent, dont l'espèce humaine. Chaque année, six millions d'hectares supplémentaires de terres arables deviennent désertiques. En une trentaine d'années, cela correspondrait à une surface équivalente à celle de l'Arabie saoudite. On détruit près de 11 millions d'hectares de forêts tous les ans : ce serait, toujours pour une période de trente ans, une surface grande comme l'Inde. Une bonne partie de ces forêts deviennent de mauvaises terres qui ne permettent même pas à ceux qui s'y installent de vivre.

En Europe, les précipitations acides tuent forêts et lacs, abîment le patrimoine artistique et architectural ; elles ont sans doute acidifié d'énormes étendues de terre au-delà de toute récupération. L'utilisation de combustibles fossiles dégage du gaz carbonique qui réchauffe petit à petit la Terre. Cet « effet de serre » pourrait bien, d'ici le début du siècle prochain, provoquer un relèvement des températures moyennes tel que cela modifierait les grandes régions de production agricole, élèverait le niveau de la mer suffisamment pour inonder les villes côtières et gravement perturber l'économie. D'autres gaz d'origine industrielle menacent d'appauvrir la couche d'ozone qui protège la planète, à tel point qu'ils pourraient multiplier le nombre de cancers chez les êtres humains et les animaux et perturber la chaîne alimentaire dans les océans. L'industrie et l'agriculture déversent des substances toxiques qui affectent la chaîne alimentaire de l'homme et qui contaminent les nappes aquifères, au-delà de tout espoir de récupération.

Des gouvernements et des organismes multilatéraux ont pris conscience de l'impossibilité de séparer les questions de développement économique de celles touchant l'environnement. En effet, de nombreuses formes de développement dégradent les ressources sur lesquelles le développement repose. Dans le même ordre d'idées, la détérioration de l'environnement peut arriver à miner le développement économique. La pauvreté est à la fois effet et cause des problèmes mondiaux d'environnement. Ce serait donc chose futile de s'attaquer à ces problèmes sans les inscrire dans une problématique plus vaste qui fasse une place aux causes profondes de la pauvreté et de l'injustice qui sévissent de par le monde [...].

Le genre humain a parfaitement les moyens d'assumer un développement durable, de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs. La notion de développement durable implique certes des limites. Il ne s'agit pourtant pas de limites absolues mais de celles qu'impose l'état actuel de nos techniques, de l'organisation sociale ainsi que de la capacité de la biosphère de supporter les effets de l'activité humaine. Mais nous sommes capables d'améliorer nos techniques et notre organisation de manière à ouvrir la voie à une nouvelle ère de croissance économique [...].

Concours du second degré

Rapport de jury

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité ;
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir [...].

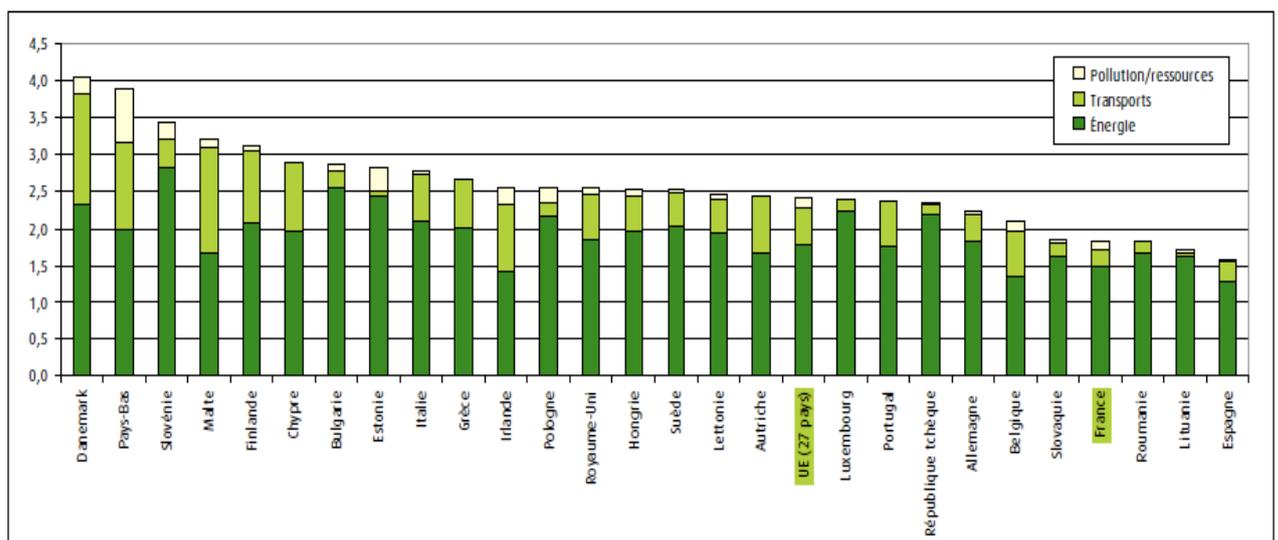
Les biens soi-disant gratuits tels l'air et l'eau sont eux aussi des ressources. Les matières premières et l'énergie utilisées dans la production ne sont que partiellement transformées en produits utiles. L'autre partie est faite de déchets. Le développement durable exige donc que les effets nuisibles – sur l'air, l'eau et les autres éléments – soient réduits au minimum, de façon à préserver l'intégrité globale du système.

Source : www.diplomatie.gouv.fr /Rapport Brundtland, 1987.

Document 4

Recettes fiscales environnementales par catégories dans les pays de l'UE en 2011

En % du PIB des États membres



Source : Commissariat général au développement durable, *Les taxes environnementales en 2010. Chiffres et statistiques*, n°466, novembre 2013.

Document 5 : Dispositifs fiscaux existants en France

Les dispositifs fiscaux existants s'adressent principalement aux deux principales sources d'émissions de CO₂ : les transports et l'habitat.

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est encadrée par la directive européenne sur la fiscalité de l'énergie [...]. Si son objectif originel est la levée de recettes fiscales, elle a également un effet d'internalisation des pressions que la combustion des carburants fossiles exerce sur l'environnement : pollutions atmosphériques, consommation de ressources non renouvelables et émissions de gaz à effet de serre [...].

Le dispositif mis en place en décembre 2007 joue simultanément sur deux leviers : d'une part, il incite les acheteurs (ménages et entreprises) à porter leur choix sur des modèles moins émetteurs ; d'autre part, il incite les producteurs à offrir des véhicules plus sobres en énergie. Une subvention est octroyée à l'achat des véhicules neufs émettant moins de 105 g CO₂/km et une taxe s'ajoute au prix de ceux émettant plus de



Concours du second degré

Rapport de jury

141 g CO₂/km, lors de leur première immatriculation (barème 2012). Le dispositif [...] pouvait s'apparenter à une forme de subvention à l'acquisition de véhicules neufs peu polluants.

Le crédit d'impôt développement durable (CIDD), qui peut être couplé à l'éco-prêt à taux zéro sous condition de ressource, constitue une subvention aux particuliers pour les inciter à réaliser des travaux d'isolation et/ou d'amélioration de la source de chauffage de leur habitat [...].

Le système d'échange de quotas d'émissions de carbone (EU-ETS : *European Union Emission Trading Scheme*) produit les mêmes effets économiques qu'un dispositif fiscal. Il en diffère toutefois juridiquement par le fait que la puissance publique impose une quantité maximale d'émissions, laissant le marché fixer le prix des quotas d'émission pour les entreprises, alors qu'un dispositif fiscal fixerait le coût pour l'entreprise (taux de la taxe), sans contrôler précisément la quantité émise. Un tel dispositif présente en principe l'avantage de l'efficacité puisque l'objectif est atteint au moindre coût global. Toutefois, il ne produit pas de recettes pour l'Etat tant que les quotas sont alloués gratuitement. Une partie des quotas est mise aux enchères à compter de 2013.

Source : Commissariat général au développement durable, *La Fiscalité environnementale en France ; un état des lieux*, avril 2013.

Document 6

Plusieurs pays, essentiellement européens, ont mis en place des réformes fiscales « vertes » importantes. Ces expériences démontrent l'efficacité et l'intérêt d'une telle approche. Les précurseurs ont été les pays scandinaves et les Pays-Bas au début des années 1990. Ces expériences positives couvrent des domaines environnementaux variés (pollution locale, effet de serre, déchets, patrimoine naturel etc.), les agents concernés pouvant être soit des ménages, soit des entreprises, soit des collectivités locales avec par exemple :

- la combinaison de la taxation des consommations intermédiaires d'énergie, d'accords négociés et d'un marché de permis au Royaume-Uni ;
- le marché de quotas de d'émission d'oxydes d'azote (NO_x) et de dioxyde de soufre (SO₂) en Californie ;
- le marché fédéral de quotas de SO₂ aux États-Unis ;
- la taxation des émissions de NO_x en Suède ;
- la taxation au kilomètre du transport routier de marchandises (Suisse, Autriche et Allemagne) ;
- la taxation des apports en azote dans plusieurs pays d'Europe du Nord ;
- la taxe irlandaise sur les sacs de caisse [...].

L'expérience française en matière d'outils économiques et d'environnement est à la fois ancienne avec la mise en place en 1964 du système de redevances des agences de l'eau, ou plus encore avec la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), et nouvelle, avec la mise en place en 1999 de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et en 2005 du marché européen de quotas d'émission de CO₂.

En France, l'utilisation des outils économiques via la fiscalité environnementale s'est d'abord développée dans un objectif qui n'était pas de décourager les comportements polluants mais de dégager les ressources financières. Par contraste, la TGAP a été la première taxe à avoir été présentée dès son origine comme un outil visant à modifier les comportements dans un sens plus respectueux de l'environnement. Bien que la TIPP n'ait pas été créée à des fins environnementales, son impact sur les consommations de carburants apparaît largement admis [...].

L'utilisation des taxes et des marchés de permis dans les politiques environnementales présente de nombreux avantages selon la théorie économique.

En l'absence de politiques spécifiques, les prix ne reflètent pas les dommages environnementaux que peuvent engendrer la consommation ou la production des biens et services fournis par ces marchés. Les agents économiques considèrent que les biens environnementaux sont gratuits et ont tendance à les surconsommer. En outre, ils ne prennent pas en compte les effets négatifs sur les autres agents économiques de la consommation ou de la production de certains biens et services comme les transports ou l'énergie par exemple, et ne tiennent donc pas compte des nuisances environnementales associées (notion d'effet externe). Autrement dit, le coût social lié à la consommation ou à la production de ces biens et services est supérieur au coût privé. En l'absence d'intervention publique, cette différence n'est pas prise en compte par les agents et conduit à une situation non optimale [...].



Concours du second degré

Rapport de jury

Les politiques environnementales peuvent prendre différentes formes : norme, interdiction, accord volontaire ou incitation économique (taxes, subventions et permis négociables).

La réglementation consiste à imposer des obligations de faire (installer un pot catalytique sur tous les véhicules neufs par exemple) ou de ne pas faire (ne pas dépasser un seuil quantitatif d'émission de substances polluantes par exemple). La réglementation a comme défaut majeur, d'un point de vue économique, son application uniforme à tous les agents, sans tenir compte des différences de coûts de dépollution entre entreprises. Elle reste indispensable pour des pollutions jugées particulièrement dangereuses pour la santé (cf. l'interdiction de commercialiser et d'utiliser de l'amiante), ou des cas de risques d'effets irréversibles et/ou très importants.

Le recours aux instruments économiques permet, en théorie, de minimiser le coût total supporté par la société pour atteindre un objectif environnemental donné. En répercutant le coût des dommages environnementaux dans les prix, il rétablit l'égalité entre coût social et coût privé, et il oblige tout agent à arbitrer entre le coût marginal attaché à la diminution d'une unité de pollution et le coût lié au paiement de la taxe ou à l'achat d'un permis d'émission pour cette même unité. Il pousse, ce faisant, l'agent à mettre en oeuvre les mesures de dépollution dont le coût marginal est inférieur au taux de la taxe ou au prix des permis. Les entreprises pouvant mettre en oeuvre une dépollution dont le coût marginal est inférieur au taux de la taxe, à la subvention ou au prix des permis réduiront leurs émissions. Celles pour lesquelles ces coûts sont trop élevés s'affranchiront de cet effort de réduction en payant la taxe, en renonçant à la subvention ou en achetant des permis. Les efforts d'abattement sont, par conséquent, dirigés là où ils sont les moins coûteux.

À la différence de la réglementation, les instruments économiques incitent les entreprises à aller au-delà du respect de simples normes, puisque réduire davantage la pollution leur permet d'économiser le montant équivalent de la taxe ou du prix des permis. Cela stimule en conséquence aussi l'effort d'innovation et de recherche et permet d'abaisser à long terme les coûts de réduction des émissions.

Contrairement à une réglementation fondée sur les meilleures technologies disponibles, les instruments économiques présentent même l'avantage de l'efficacité dynamique.

Source : C. Wendling, « Les instruments économiques au service des politiques environnementales », Trésor-éco, n°19, septembre 2007.

Document 7

En 2007, les concertations du Grenelle de l'environnement ont confirmé la volonté des autorités françaises de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport au niveau de 1990. Pour atteindre cet objectif, le Grenelle souligne, entre autres, le rôle incitatif que pourrait jouer la fiscalité environnementale pour influencer les comportements des ménages et améliorer l'efficacité énergétique des processus de production. Le projet de loi sur la Contribution climat énergie (CCE), qui prévoyait d'introduire une fiscalité carbone¹, était un des éléments phares issus de ces discussions [...]. Le gouvernement français a finalement renoncé à soumettre un autre projet, de crainte de se heurter à l'opposition des ménages et de porter atteinte à la compétitivité française [...].

Quel serait l'effet de l'instauration d'une fiscalité carbone sur le pouvoir d'achat des ménages ? Dans quelle mesure une telle réforme est-elle susceptible de générer un double dividende, environnemental et économique ? Une taxe carbone permet-elle de concilier l'efficacité économique et la soutenabilité écologique ? Quelle ampleur de réduction des émissions de CO₂ peut-on attendre d'une taxe carbone ? L'amélioration de la facture énergétique compense-t-elle les éventuelles dégradations de compétitivité ? La taxe carbone engendre-t-elle un cercle économique vertueux, notamment par le transfert de chiffre d'affaires des secteurs énergivores (production et distribution des énergies fossiles, transport routier, etc.) vers ceux qui combinent une faible intensité énergétique et une forte intensité en main-d'oeuvre (bâtiment, construction de matériel ferroviaire, transport collectif et fluvial) ? Les mesures d'exonération sont-elles efficaces à court et long terme pour réduire les effets économiques négatifs de la taxe ?

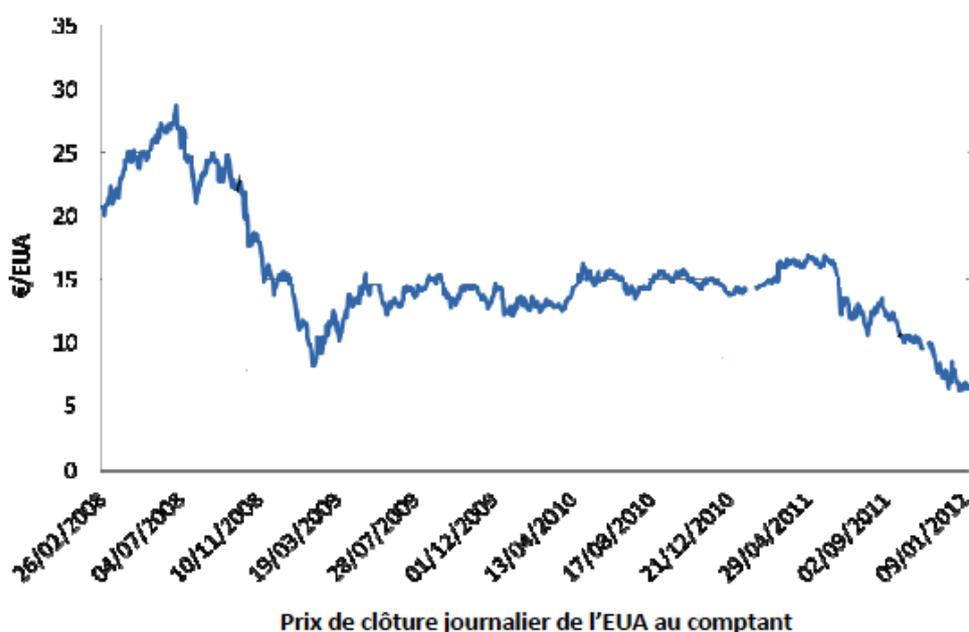
¹ Le terme « fiscalité carbone » fait référence à toutes les mesures fiscales dont les taux d'imposition sont explicitement reliés aux quantités de CO₂ émises par un secteur ou pour la fabrication d'un produit, ainsi que les évolutions futures de ces taux, le mode de recyclage des recettes et les éventuelles conditions de dérogations.

Concours du second degré

Rapport de jury

Source : Gaël Callonec, Frédéric Reynès, Yasser Yeddar-Tamsamani, « Une évaluation macroéconomique et sectorielle de la fiscalité carbone en France », *Revue de l'OFCE*, n°120, 2011.

Document 8 : Cours de la tonne de carbone (CO₂) dans l'UE (en euros)



Source : Point Climat n° 12, Caisse des Dépôts, 2012.

Note : L'EUA représente 1 tonne de CO₂.

Éléments de correction. Cette proposition présente les grandes lignes d'un exemple de démarche pédagogique.

Programme

Le sujet renvoie au thème du programme d'enseignement spécifique de Terminale (en 3.1) : « La croissance est-elle compatible avec la préservation de l'environnement ? »

3.1 La croissance économique est-elle compatible avec la préservation de l'environnement ?	Capital naturel, physique, humain, institutionnel, biens communs, soutenabilité, réglementation, taxation, marché de	On expliquera pourquoi l'analyse économique du développement durable, qui se fonde sur la préservation des possibilités de développement pour les générations futures, s'intéresse au niveau et à l'évolution des stocks de chaque type de capital (accumulation et destruction) ainsi qu'à la question décisive du degré de substitution entre ces différents capitaux. On évoquera, à l'aide d'exemples, les limites écologiques auxquelles se heurte la croissance économique (épuisement des ressources énergétiques et des réserves halieutiques, déforestation,
--	--	---

Concours du second degré

Rapport de jury

	<i>quotas d'émission</i>	<i>augmentation de la concentration des gaz à effet de serre, etc.). L'exemple de la politique climatique permettra d'analyser les instruments dont disposent les pouvoirs publics pour mener des politiques environnementales. En lien avec le programme de Première sur les marchés et leurs défaillances, on montrera la complémentarité des trois types d'instruments que sont la réglementation, la taxation, les marchés de quotas d'émission. Acquis de première : externalités, droits de propriété, offre et demande, défaillances du marché.</i>
--	--------------------------	--

Les principaux apports du dossier documentaire

Le tableau suivant n'est pas une exigence de l'épreuve mais peut constituer une aide à la clarification du dossier documentaire pour le candidat.

Document 1	<p>Le texte présente l'intérêt de la taxation dans le secteur agricole. Deux logiques sont possibles : taxer les consommations intermédiaires ou taxer les consommations finales. L'effet attendu consiste en un effet d'incitation ou de substitution. Mais la taxation peut avoir des effets non voulus lorsqu'elle ne cible pas certaines consommations intermédiaires plus préjudiciables que d'autres.</p>
Document 2	<p>Le document traduit graphiquement le coût social de la pollution et l'optimum qui en découle. Il s'agit donc d'une traduction graphique d'une défaillance de marché.</p>
Document 3	<p>Le document (Rapport Brundtland) illustre les dégâts de la croissance, en particulier un effet de serre et une acidification des sols qui se traduisent par des pertes de terres arables ou de forêts, une dégradation de la chaîne alimentaire, des pathologies, etc. Ces constats débouchent sur la nécessaire mise en relation des questions de développement et de celles de l'environnement, mise en relation opérée par la notion de développement durable. Sont définis les postulats d'un tel développement et leur conséquence logique : prendre en compte la question des déchets.</p>
Document 4	<p>Le document indique le poids en pourcentage du PIB et la structure des recettes fiscales environnementales dans les pays de l'UE en 2011. Selon le pays considéré, la part dans le PIB de cette fiscalité s'étage de 1,5 % à 4 %. C'est essentiellement sur l'énergie que reposent ces prélèvements fiscaux.</p>
Document 5	<p>Le document met en exergue quelques exemples de dispositifs (taxes, subventions) ayant un effet d'incitation à des comportements d'internalisation des externalités environnementales. Il montre que ces dispositifs visent les entreprises et les ménages. Il compare la logique d'un système d'échange de quotas d'émission de carbone à celle d'un dispositif fiscal (effets économiques attendus identiques mais logique différente).</p>

Concours du second degré

Rapport de jury

Document 6	Le document souligne que les politiques environnementales ou climatiques reposent sur une complémentarité entre différents instruments. Il s'appuie sur les cas des Pays-Bas et des pays scandinaves d'une part, sur l'exemple de la France d'autre part. Il explique que ce type de politique est nécessaire face aux défaillances du marché, c'est-à-dire à l'incapacité des prix à traduire le coût social externe à l'activité économique. L'action publique est donc indispensable. Elle peut prendre la forme d'instruments économiques ou de réglementations. Le texte fait valoir quelques-uns des avantages et des limites de ces deux leviers d'action.
Document 7	Le document s'intéresse à la fiscalité écologique et fait référence au « Grenelle de l'environnement » de 2007. Par le biais de questions, il liste les effets escomptés : incitation à des changements de comportements des producteurs et des consommateurs favorables à la soutenabilité de la croissance, amélioration de la facture énergétique. Il soulève aussi un certain nombre de limites : effets sur le pouvoir d'achat des ménages, dégradation de la compétitivité. Il pose la question de l'équilibre entre effets de court terme et de long terme.
Document 8	Le document attire l'attention sur la chute des cours de la tonne de carbone entre 2008 et 2012 en Europe et invite à s'interroger sur les mécanismes des marchés de quotas d'émission et leur efficacité.

On n'attend pas du candidat qu'il présente ce type de tableau synthétisant les éléments contenus dans les documents mais qu'il insère certains des éléments qui lui semblent pertinents dans son plan de séquence ou dans les activités qu'il propose.

Plan de séquence possible

Le dossier documentaire peut permettre l'élaboration d'une séquence en deux axes principaux mais celle-ci peut être centrée uniquement sur les instruments dont disposent les pouvoirs publics afin de mener une politique climatique, les apports des documents 3, 2 et 6 étant alors utilisés, en introduction, pour expliquer la nécessité du recours à ces instruments de politique climatique. Ce choix est lié à la problématique adoptée.

La séquence présentée ici n'intègre pas la rédaction des définitions, des éléments de connaissances et des réponses aux consignes d'activités, mais ces éléments doivent figurer dans les copies.

1. Les limites écologiques de la croissance : préservation du stock de capital et nécessité du développement durable

- Les différents capitaux en jeu dans le développement : capital naturel, physique, humain, institutionnel
- La destruction de capital naturel inhérente à la croissance économique (Document 3)

Activité portant sur un extrait du Document 3 allant du début à « tout espoir de récupération » :

- Relever dans le texte des exemples d'atteintes au capital naturel et les relier à l'activité économique par des schémas d'implication.
- Rechercher d'autres types d'atteintes en les illustrant par des exemples factuels.

Concours du second degré

Rapport de jury

- L'incapacité du marché à répercuter les dégâts environnementaux sur les prix de marché (Documents 2 et 6)

Activité portant sur un extrait du Document 6 allant de « En l'absence de politiques spécifiques, les prix ne reflètent pas les dommages environnementaux » jusqu'à « En l'absence d'intervention publique, cette différence n'est pas prise en compte par les agents et conduit à une situation non optimale ».

- Donner des exemples de biens environnementaux considérés par les agents économiques comme gratuits.
- Comment peut-on définir la notion de *coût social* ? Quels courants économiques ont développé cette approche ?

Activité portant sur le Document 2 dans lequel la courbe du coût social aura été enlevée :

- Traduire graphiquement la forme générale de cette courbe.
- Montrer qu'elle détermine un nouvel optimum.

- Substituabilité ou non des capitaux : les différentes approches de la soutenabilité de la croissance

2. Les instruments des pouvoirs publics en matière de politique climatique : une indispensable complémentarité face aux défaillances du marché en matière climatique

- La réglementation (Document 6)

Activité portant sur un extrait du Document 6 commençant à « La réglementation consiste » et s'arrêtant à « très importants ».

- Quelles sont les limites de la réglementation environnementale ?

- La taxation (Documents 1, 4, 6, 7)

Activité portant sur un extrait du Document 4 allant du début jusqu'à « source de chauffage de leur habitat » :

- Relever les objectifs des mesures fiscales en matière environnementale.
- Expliquer l'expression « *effet d'internalisation* » (ligne 5)

Activité portant le document 7 :

- Traduire, sous la forme d'un schéma, les effets attendus d'une taxe carbone.
- En quoi cette taxe peut-elle avoir des effets économiques négatifs ?

- Les marchés de quotas d'émission (Documents 5 et 8)

Activité portant sur un extrait du Document 5 allant de « Le système d'échange » jusqu'à la fin du texte :

- Quel est le principe d'un marché de quotas d'émission ?

Activité portant sur le Document 8 :

- Comment peut-on expliquer l'évolution du cours de la tonne de carbone ?
- À quelle(s) condition(s) un marché de quotas d'émission est-il efficace ?

Concours du second degré

Rapport de jury

Conclusion : Des instruments qui se complètent.

Exercice en classe :

	Réglementation	Fiscalité environnementale	Mécanismes de marché
Subvention à l'achat d'un véhicule à faible émission de CO2			
Éco-participation sur l'achat d'un réfrigérateur			
Interdiction de circuler en cas d'alerte à la pollution			
Obligation de pot catalytique			
Echange de droits d'émission d'oxyde d'azote à Los Angeles			
Taxe carbone			

Exercices et évaluations envisageables : préparation aux épreuves du baccalauréat

Épreuve composée (2^e partie) : Vous présenterez le document 4 et vous montrerez l'hétérogénéité de l'Union européenne sur le plan de la fiscalité environnementale.

Épreuve composée (3^e partie) : Vous montrerez la complémentarité des différents instruments de politique environnementale dont disposent les pouvoirs publics .

Documents d'accompagnement :

- Document 1
- Document 6 (dernier paragraphe commençant à « *Le recours aux instruments* » jusqu'à la fin)
- Document 8

Le candidat pouvait proposer des questions de mobilisation de connaissances correspondant à la partie 1 de l'épreuve composée ou encore un sujet de dissertation.



Concours du second degré

Rapport de jury

ÉPREUVE ORALE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Membres du jury : Thierry ANANOU, Jean-Yves CAUSER, Karine CHARLES, Gilles FERRÉOL, Maryse GAIMARD, Virginie GUARDIOLLE-SAUGET, Géraldine HECKLÉ, Jean-Marc HUART, Pierre JOURDAIN, Sophie LAVAL, Hervé LEMOINE, Sophie MATTERN, Jacqueline NEVES-BAELDE, Estelle PRADARELLI, Hervé ROCA, Mireille SCHANG, François VEDELAGO.

Rapporteur : Gilles FERRÉOL et Maryse GAIMARD

Bilan statistique

Répartition des notes du CAPES

Nombre de candidats admissibles : 263

Nombre de candidats présents pour cette épreuve : 233

Nombre d'admis : 125

Notes sur 20	Nombre de candidats
Absents	28
1	5
2	18
3	19
4	25
5	18
6	23
7	16
8	13
9	7
10	19
11	13
12	16
13	8
14	12
15	8
16	4
17	3
18	7
19	1
20	0

Concours du second degré

Rapport de jury

La moyenne obtenue à l'épreuve de mise en situation professionnelle par les candidats au CAPES qui se sont présentés est de 7,96. Elle s'élève à 11,08 pour les candidats qui ont été admis. L'écart type est de 4,52 pour l'ensemble des candidats ayant passé cette épreuve et de 3,64 pour les admis.

Répartition des notes du CAFEP

Nombre d'admissibles : 18

Nombre de présents pour cette épreuve : 18

Nombre d'admis : 11

Notes sur 20	Nombre de candidats	Notes sur 20	Nombre de candidats
Absents	0	11	0
1	2	12	0
2	3	13	0
3	0	14	0
4	4	15	1
5	0	16	0
6	3	17	0
7	2	18	0
8	1	19	0
9	1	20	0
10	1		

La moyenne obtenue à cette épreuve par les candidats au CAFEP qui se sont présentés est de 5,44. Elle s'élève à 7,27 pour ceux qui ont été admis. L'écart-type est de 3,50 pour l'ensemble des candidats auditionnés et de 3,11 pour les admis.

Déroulement et règles de l'épreuve

Après avoir tiré un sujet portant sur les programmes des lycées, le candidat dispose d'un temps de préparation de trois heures. Les sujets de l'épreuve de mise en situation professionnelle sont à dominante économique ou sociologique. Si le sujet est à dominante économique, l'épreuve sur dossier proposée au candidat sera à dominante sociologique, et inversement.

Au terme de sa préparation, le candidat est invité à présenter son exposé pendant une demi-heure devant une commission composée de trois membres. Un exposé trop court est pénalisé. Cet exposé est suivi d'un entretien d'une durée de trente minutes (voir plus bas).



Concours du second degré

Rapport de jury

Cet entretien porte sur des questions directement liées au sujet traité, mais aussi sur des questions plus générales s'inscrivant dans les sphères de l'économie, de la sociologie ou encore de la science politique, en liaison avec les programmes en vigueur. Un exposé insuffisant peut donc être partiellement rattrapé au moment de l'entretien. Par ailleurs, pour assurer l'équité entre les candidats, le jury tient compte du degré de difficulté du sujet dans ses attentes, et donc dans sa notation.

Attentes du jury et conseils aux candidats

Remarques générales

L'épreuve s'inscrit dans le cadre d'un concours de recrutement de professeurs. En conséquence, le candidat doit respecter certaines normes de comportement et de présentation : la désinvolture dans la tenue vestimentaire ou dans la façon de s'adresser au jury n'est évidemment pas de mise dans cette circonstance. Par ailleurs, le métier d'enseignant étant un métier de communication, on ne saurait trop conseiller aux candidats de s'entraîner à respecter les règles élémentaires en ce domaine : veiller à être clair et audible, s'adresser toujours à l'auditoire, ménager des transitions par des ruptures de ton qui permettent de repérer les temps forts de la démonstration, ne pas trop lire ses notes. Sur ce dernier point, le candidat doit être conscient qu'une lecture exhaustive est bien souvent fastidieuse, et exprime aussi une communication défaillante. Il faut, au contraire, soigner l'acte de communication en utilisant ces notes comme points de repère, et en procédant aux développements intermédiaires en regardant les membres du jury. Certes, le jury n'est pas une classe, mais il est nécessaire de comprendre, de manière générale, que c'est en regardant l'auditoire que l'on vérifie bien que ce qui est dit est compris de tous.

Au niveau du contenu, la disparition de la bibliothèque a conduit à recentrer les sujets sur les thèmes des programmes des lycées, ainsi que sur les notions et indications complémentaires. On attend donc avant tout des candidats qu'ils aient soigneusement travaillé ces programmes, et aussi réfléchi aux formes de transposition didactique des outils, des méthodes et des théories de l'économie, de la sociologie et des sciences politiques, ainsi qu'invite d'ailleurs à le faire le texte officiel qui définit cette épreuve.

L'exposé

Pour réaliser un bon exposé, il convient tout d'abord de bien utiliser le support pédagogique mis à la disposition des candidats, à savoir le tableau. Or, bien souvent, ce tableau est utilisé exclusivement pour y consigner le plan suivi et quelques noms d'auteurs. Certes, il est bon que le jury puisse voir le plan proposé par le candidat (à cet égard, il est cependant inutile d'écrire tous les détails de ce plan : certains candidats consacrent, en effet, de nombreuses minutes à cette écriture, en tournant le dos au jury, et perdent de ce fait un temps précieux...). Mais l'essentiel est cependant que le tableau soit mis au service de la clarté de la communication pédagogique : il serait utile que les candidats apprennent à s'en servir en tant qu'auxiliaire de cette communication, pour illustrer des mécanismes, réaliser des schémas d'implication, noter des chiffres significatifs, etc.



Concours du second degré

Rapport de jury

La réussite de l'exposé suppose que le sujet soit compris et bien délimité. Il est essentiel de lire très attentivement le libellé, et de prendre un temps significatif pour questionner les termes retenus par le jury, en ne perdant pas de vue que chaque mot a son importance. C'est à cette condition que le candidat pourra mieux cerner l'étendue du sujet, le délimiter et mobiliser ses connaissances. Ce moment de réflexion initiale est capital afin d'éviter des exposés monotones où l'effort de problématisation est insuffisant, et où les connaissances exposées ne sont pas maîtrisées. L'analyse approfondie des termes du libellé permettra aussi d'éviter les prestations hors sujet, qui proviennent le plus souvent d'une inversion de la problématique, d'une extension ou d'une restriction excessive du champ d'étude, d'une interprétation trop hâtive des termes proposés.

Enfin, il n'y a pas d'exposé réussi si la structuration des propos est défaillante. Sur le plan formel, cet exposé doit comporter une introduction, un développement en deux ou trois parties équilibrées, une conclusion. L'introduction se décompose en plusieurs éléments indispensables : une situation du sujet qui montre l'intérêt de l'étude, une analyse des termes qui ne se limite pas à la récitation de définitions mais qui débouche sur une problématique, une délimitation spatiale et temporelle justifiée, et une annonce de plan explicite. Dans la conclusion, s'il n'est pas inutile que le candidat résume les temps forts de sa démonstration, il est surtout très important qu'une réponse personnelle à la question posée soit apportée, réponse soutenue par une argumentation rigoureuse. Le développement, qui constitue le cœur de l'exposé, doit impérativement présenter de la cohérence et se dérouler suivant un plan logique, progressif, en relation avec la problématique. Une argumentation de qualité suppose non seulement que soient mobilisées des connaissances à la fois empiriques et théoriques, mais aussi que celles-ci soient présentées de façon claire. À cet égard, le jury insiste sur la nécessité de relier les théories aux faits et met en garde les candidats contre les exposés qui se transforment en un catalogue d'auteurs. Un bon exposé est un exposé qui se réfère aux faits et aux données chiffrées pour présenter des situations que les analyses théoriques permettent ensuite d'éclairer, et qui explicite aussi les processus, mécanismes et canaux de transmission des phénomènes.

L'entretien

L'entretien, qui est – rappelons-le – d'une durée de trente minutes, permet tout d'abord de revenir sur l'exposé du candidat, de demander des éclaircissements ou des approfondissements, et de fournir aussi l'occasion de rectifier certaines erreurs éventuellement commises. Cet entretien permet ensuite de sonder, d'une manière plus générale, les connaissances du candidat sur les concepts, outils et méthodes de la discipline d'enseignement, ainsi que sur la connaissance des grands faits économiques et sociaux. Lorsque le sujet est à dominante économique, le jury ne manque pas en fin d'entretien de poser quelques questions de sociologie, et inversement.

Les questions posées par le jury sont de difficulté graduée et s'inscrivent dans les différents champs constitutifs des sciences économiques et sociales. Pour s'y préparer, les candidats doivent étudier soigneusement les programmes de Seconde, Première et Terminale, sans négliger les enseignements de spécialité. La réflexion sur la transposition didactique mérite aussi un travail approfondi dès lors que l'on se destine aux métiers de l'enseignement. Si une abstraction excessive risque de dérouter l'auditoire, on se rappellera aussi qu'une présentation caricaturale des concepts exposés n'est pas non plus de mise. Comme pour beaucoup d'autres disciplines, l'enseignement des sciences



Concours du second degré

Rapport de jury

économiques et sociales doit se situer entre la simplification excessive toujours fautive et la complexité inutile, pour paraphraser Paul Valéry. C'est là tout l'art du pédagogue.

Annexe : Exemples de sujets de leçon

À quoi sert la sociologie ?
À quoi servent les banques ?
À quoi servent les marchés financiers ?
À quoi servent les modèles économiques ?
À quoi servent les partis politiques ?
Acteurs, enjeux et formes de l'action collective
Anomie et déviance
Caractéristiques, causes et incidences de la globalisation
Choc d'offre, choc de demande
Classe ouvrière et milieux populaires
Classes et strates
Comment appréhender la déviance ?
Comment expliquer l'abstention ?
Comment expliquer les fluctuations économiques ?
Comment financer le déficit public ?
Comment financer les investissements ?
Comment gérer les défaillances du marché ?
Comment le pouvoir de marché s'exerce-t-il ?
Comment les liens entre générations évoluent-ils ?
Comment mesurer la délinquance ?
Comment réduire le chômage des jeunes ?
Comment réguler les systèmes de santé ?
Comment rendre compte de l'exclusion ?
Comment rendre la croissance soutenable ?
Comment s'exerce le contrôle social aujourd'hui ?
Comment se fixent les salaires ?
Comment un phénomène social devient-il un problème politique ?
Conflits et cohésion sociale
Conflits et régulation collective
Construction européenne et souveraineté
Coûts salariaux et chômage
Crédit et fluctuations économiques
Croissance et dette
Cultures et groupes sociaux
Dans quelle mesure le protectionnisme peut-il se justifier ?
Désaffiliation et solidarités
Devrait-on renoncer à l'euro ?
Doit-on corriger la répartition primaire des revenus ?
Doit-on fonder la croissance sur des avantages comparatifs ?



Concours du second degré

Rapport de jury

Doit-on réguler les firmes multinationales ?
Évolution démographique et protection sociale
Existe-t-il des lois en économie ?
Famille et cohésion sociale
Faut-il baisser les prélèvements obligatoires ?
Faut-il combattre l'inflation ?
Faut-il craindre la déflation ?
Faut-il lutter contre les asymétries d'information ?
Faut-il réduire les déficits publics ?
Genre et socialisation
Groupes et réseaux sociaux
Incitations et emploi
L'âge est-il une variable sociologique pertinente ?
L'analyse en termes de classes sociales est-elle toujours pertinente ?
L'électeur est-il rationnel ?
L'équilibre budgétaire est-il souhaitable ?
L'euro : une monnaie internationale ?
La création monétaire et ses limites
La hausse de la dette publique est-elle inéluctable ?
La nomenclature des PCS : un outil pertinent d'analyse ?
La notion d'équilibre en économie
La régulation des marchés : prix ou quantités ?
La religion, un facteur d'intégration ?
La sociologie est-elle une science comme les autres ?
La spécialisation est-elle toujours efficace ?
Le coût du travail est-il trop élevé ?
Le déclassement est-il une réalité ?
Le dilemme inflation-chômage est-il toujours d'actualité ?
Le marché du travail est-il un marché comme les autres ?
Le marché est-il défaillant face à la préservation de l'environnement ?
Le primat de l'individu fragilise-t-il la cohésion sociale ?
Le rôle du progrès technique dans la croissance économique
Le travail est-il toujours un facteur d'intégration ?
Les banques sont-elles utiles ?
Les déterminants de la délinquance
Les déterminants de la division internationale du travail
Les enjeux des grandes évolutions démographiques séculaires
Les fonctions sociales remplies par l'école
Les inégalités sont-elles compatibles avec la démocratie ?
Les marchés financiers sont-ils efficaces ?
Les rendements décroissants sont-ils inéluctables ?
Les répertoires de l'action politique
Les stratégies d'implantation des firmes multinationales
Médias et opinions
Mobilisation et logiques d'acteurs



Concours du second degré

Rapport de jury

Mouvements sociaux et mutations sociétales

Par quelles stratégies les entreprises peuvent-elles renforcer leur pouvoir de marché ?

Par quels moyens les FMN peuvent-elles accroître leur compétitivité ?

Participation politique et démocratie

Peut-on atteindre le plein-emploi ?

Peut-on encore mener des politiques économiques autonomes ?

Peut-on encore mener une politique de relance ?

Peut-on parler de classes moyennes ?

Politiques de concurrence et croissance

Pourquoi certains biens sont-ils gratuits ?

Pourquoi se mobiliser ?

Pourquoi un ordre politique ?

Pouvoir et autorité dans les entreprises

Protectionnisme et croissance

Qu'est-ce qu'un impôt juste ?

Qu'est-ce qu'un marché concurrentiel ?

Qu'est-ce qu'un pauvre ?

Qu'est-ce qu'un régime politique démocratique ?

Que mesure le PIB ?

Quel avenir pour le système de retraite par répartition ?

Quel est l'impact de la construction européenne sur l'action publique ?

Quel rôle les médias jouent-ils dans la démocratie ?

Quelle est la place des statistiques dans la démarche sociologique ?

Quelle est la place des syndicats dans la société d'aujourd'hui ?

Quelles solidarités de nos jours ?

Quels sont les déterminants du vote ?

Quels sont les effets du progrès technique sur la croissance économique ?

Répartition du revenu et croissance

Reproduction et changement social

Reproduction sociale et domination

Salaire et productivité

Société civile et démocratie

Système éducatif et réussite scolaire



Concours du second degré

Rapport de jury

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER

Membres du jury : Lionel ANSELIN, Françoise BARACHET, Catherine BRUET, Dominique CHAMBLAY, Sylvie CHARTOIRE, Philippe COUSIN, Marie-Claire DELACROIX, Évelyne DELHOMME, Agnès DURANTHON, Joëlle FOUÉRÉ, Thierry JEANMOUGIN, Alain JEANNOT, Judith LEVERBE, Denis MARTIN, Mélanie SELLIN, Dominique SZCZESNY, Aurélie TELLIER, Juliette WIEME.

Rapporteur : Thierry JEANMOUGIN

La première partie de ce rapport présente le bilan statistique de la session de juin 2015, la seconde rappelle les modalités de l'épreuve et la troisième expose les observations sur les prestations des candidats et les attendus du jury. Ce rapport se conclut par des conseils aux candidats et quelques exemples de dossiers sont proposés.

BILAN STATISTIQUE DE LA SESSION DE JUIN 2015

1. CAPES

- nombre de postes : 125
- nombre de candidats admissibles : 263
- nombre de candidats présents : 234
- nombre de candidats admis : 125
- moyenne des candidats présents (épreuve d'entretien à partir d'un dossier) : 8,86
- moyenne des candidats admis (épreuve d'entretien à partir d'un dossier) : 10,92
- nombre de candidats ayant obtenu une moyenne ≥ 10 : 104

Notes des candidats présents et effectifs correspondants

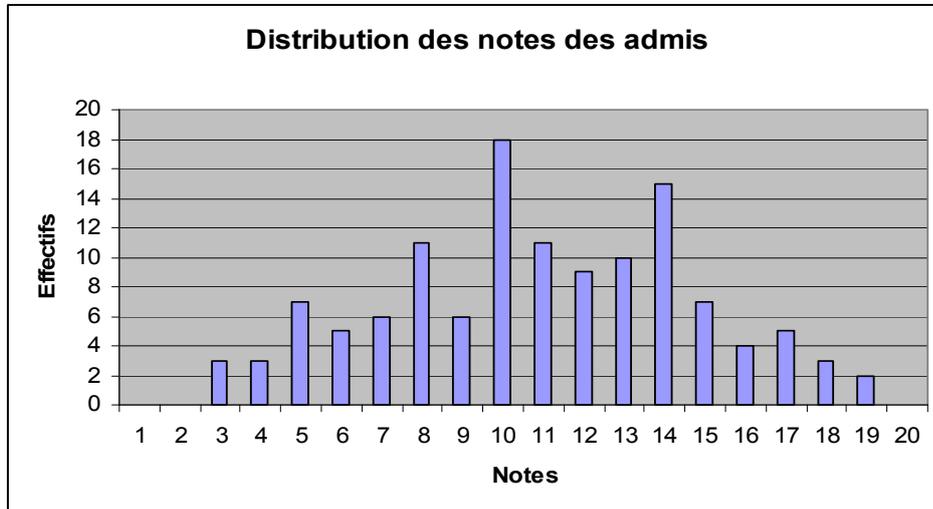
Notes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Effectifs	0	1	4	14	19	22	19	16	15	20	28	16	13	11	15	7	4	5	3	2

Notes des candidats admis et effectifs correspondants

Notes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Effectifs	0	0	0	3	3	7	5	6	11	6	18	11	9	10	15	7	4	5	3	2

Concours du second degré

Rapport de jury



2. CAFEP

- nombre de postes : 25
- nombre de candidats admissibles : 18
- nombre de candidats présents : 18
- nombre de candidats admis : 11
- moyenne des candidats présents (épreuve d'entretien à partir d'un dossier) : 8,68
- moyenne des candidats admis (épreuve d'entretien à partir d'un dossier) : 12
- nombre de candidats ayant obtenu une moyenne ≥ 10 : 9

Notes des candidats présents et effectifs correspondants

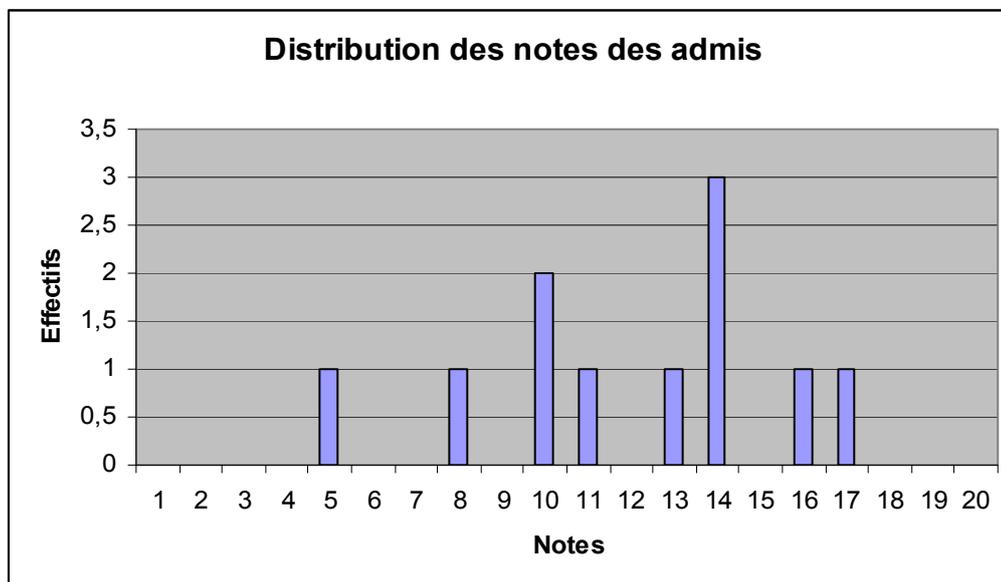
Notes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Effectifs	1	0	1	0	2	1	0	1	3	0	2	1	0	1	3	0	1	1	0	0

Notes des candidats admis et effectifs correspondants

Notes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Effectifs	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	2	1	0	1	3	0	1	1	0	0

Concours du second degré

Rapport de jury



RAPPEL DES MODALITÉS DE L'ÉPREUVE (JORF n° 0099 du 27 avril 2013)

1. Nature de l'épreuve : épreuve d'entretien à partir d'un dossier

« Le candidat construit, à partir d'un dossier constitué de documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels ou travaux d'élèves, un projet de séquence de cours. Il devra préciser quels extraits du dossier il mobilise, comment il les utilise avec les élèves et justifier ses choix didactiques et pédagogiques.

L'entretien permet aussi d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

L'épreuve comprend en outre un exercice de mathématiques appliquées aux sciences économiques et sociales portant sur un programme publié.

Le dossier porte sur le programme de sociologie, de sciences politiques ou de regards croisés lorsque l'épreuve de mise en situation professionnelle est à dominante économique et sur le programme d'économie lorsque la première épreuve d'admission est à dominante sociologique (ou sciences politiques). »

2. Déroulement de l'épreuve

Durée de la préparation : deux heures.

Durée de l'épreuve : une heure maximum, décomposée comme suit :

- *Exposé* : vingt minutes maximum ;
- *Entretien* sur l'exposé et sur la façon dont le candidat envisage son exercice professionnel : vingt-cinq minutes maximum ;



Concours du second degré

Rapport de jury

- *Exercice de mathématiques* : quinze minutes maximum.

Coefficient de l'épreuve : 2.

OBSERVATIONS SUR LES PRESTATIONS DES CANDIDATS ET LES ATTENDUS DU JURY

Cette session, comme la précédente, a été marquée par la mise en place de nouvelles modalités en ce qui concerne les épreuves d'admissibilité et d'admission. L'épreuve d'entretien à partir d'un dossier documentaire, si elle n'est pas radicalement différente de l'épreuve antérieure dite « *épreuve sur dossier* », a néanmoins évolué, que ce soit sur le fond ou sur la forme. Les caractéristiques de cette épreuve sont les suivantes :

- le dossier documentaire est composé de trois documents extraits de manuels scolaires en vigueur ;
- il est demandé au candidat de construire, à partir de ce dossier, un projet de séquence de cours, ce qui renforce l'aspect professionnalisation de l'épreuve ;
- la séquence porte sur une partie et non sur la totalité d'une question au programme en Seconde, Première ou Terminale (enseignement spécifique et spécialités) ;
- l'entretien porte, pour l'essentiel, sur l'exposé du candidat mais donne également lieu à un questionnement ayant pour objectif d'évaluer sa capacité à appréhender son futur métier dans ses différentes dimensions (réalité de la classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire ...) ;
- la dernière partie, d'une durée de quinze minutes, est consacrée à la résolution d'un ou deux problèmes de mathématiques.

La moyenne des candidats admis (11) est très honorable. Il est à noter que 61 candidats ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20. Le jury tient à saluer ces bonnes prestations qui témoignent du fait que ces candidats ont su satisfaire l'ensemble des exigences d'une épreuve composite et difficile. Ils se sont distingués, pour certains, par une très bonne connaissance des programmes, par un recul adéquat par rapport au dossier documentaire de sciences économiques et sociales, par une réflexion pédagogique et par de la rigueur scientifique. Ils ont montré, par ailleurs, qu'ils avaient des aptitudes pour utiliser les outils mathématiques au service des sciences sociales.

1. À propos du contenu de l'exposé portant sur la présentation d'une séquence pédagogique

Le texte précise (JORF n° 0099 du 27 avril 2013) que le « *candidat construit, à partir d'un dossier constitué de documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels ou travaux d'élèves, un projet de séquence de cours. Il devra préciser quels extraits du dossier il mobilise, comment il les utilise avec les élèves et justifier ses choix didactiques et pédagogiques [...]. L'entretien permet aussi d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves* ».

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, nombreux sont les candidats qui ont satisfait aux exigences de l'épreuve en montrant des qualités tant sur les plans pédagogique et didactique que sur le plan des contenus. Le jury a noté que la plupart d'entre eux avaient une bonne connaissance des

Concours du second degré

Rapport de jury

programmes. Toutefois, le déroulement de cette session amène le jury à mettre en exergue des insuffisances préjudiciables à certaines prestations :

- dans le domaine de la problématisation :

Le jury a constaté que les candidats avaient de grandes difficultés à présenter une problématique recevable. Il rappelle qu'une problématique n'est pas une simple question et qu'elle peut, aussi, ne pas être une question. Elle doit contribuer à mettre en évidence ce que le professeur veut démontrer. Elle doit être le fil conducteur de la leçon, l'hypothèse de démonstration, le message principal que l'on veut faire passer.

- dans le domaine de la structuration

L'exposé doit être structuré par un plan clair permettant de présenter une séquence de cours qui pourrait être opérationnelle dans le cadre de la classe. Les plans généralistes, préformés et transposables à n'importe quel support documentaire ne sont pas recevables. Les plans « passe-partout » qui ne rendent pas compte de la capacité à exploiter les documents et à mener une réelle réflexion pédagogique sont sanctionnés. Le jury tient à préciser qu'il n'attend pas la présentation d'un « modèle pédago-didactique » déconnecté des contenus à enseigner.

- dans le domaine de l'utilisation du dossier documentaire

Le *Journal officiel* stipule que « le candidat présentera un projet de séquence de cours à partir d'un dossier constitué de documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels ». En ce qui concerne l'utilisation du dossier, le jury tient à faire part de quelques observations :

- le candidat ne doit pas s'enfermer dans le dossier documentaire, même si celui-ci est là pour le guider ;
- le dossier doit, bien évidemment, être utilisé pour construire la séquence. Il est un support pédagogique de première importance pour le candidat. Les documents sont au service de la problématique à traiter ;
- toutefois, il ne s'agit pas de construire une séquence exclusivement basée sur le dossier : certains documents peuvent ne pas être utilisés. Il en est de même des questions proposées par les auteurs des manuels ;
- le dossier ne limite pas le sujet ;
- le candidat a la possibilité d'écarter un document qu'il jugerait trop difficile pour les élèves. Il peut aussi proposer toutes questions qu'il jugerait pertinentes. Le jury valorisera ce type de démarche dans la mesure où le candidat saura la justifier. Pour autant, cela n'empêche pas le jury de poser une question sur un document rejeté ;
- une bonne séquence n'est pas synonyme d'étude exhaustive des documents sur la base des réponses aux questions posées par les auteurs de manuels ;
- les documents statistiques donnent l'occasion de lire et d'interpréter des données chiffrées. Si ce n'est pas réalisé lors de l'exposé, cela n'est pas en soi sanctionné, mais le jury vérifie alors systématiquement, lors de l'entretien, la maîtrise des savoir-faire quantitatifs. Une mauvaise lecture ou une mauvaise interprétation des documents statistiques peuvent être réhabilités.

Concours du second degré

Rapport de jury

Il est à noter que le jury se donne à l'avenir la possibilité de choisir un des trois documents du dossier en dehors des manuels scolaires. Dans ce cas-là, il pourrait plutôt s'agir d'un document statistique issu des travaux de grandes institutions (INSEE, Banque mondiale, OCDE, OMC, Eurostat...). Au candidat de l'exploiter à sa convenance sans être guidé par les notes ou les questions que l'on peut trouver dans un manuel (voir, en annexe, un exemple possible de sujet avec l'introduction d'un document non extrait d'un manuel scolaire).

- dans le domaine des apports pédagogiques

- De nombreux candidats se bornent à présenter une séquence qui, sur le plan pédagogique, s'apparente à un cours « dialogué ».
- La mise en activité des élèves est fréquemment ignorée. Elle se limite trop souvent au seul exercice qui consiste à répondre aux questions posées. Lorsque d'autres types d'activités pédagogiques sont évoqués, il s'agit en fait d'une énumération de « bonnes intentions » (« *je vais organiser un débat* », « *je vais organiser un travail de groupe* », « *les élèves vont voir que ...* ») sans qu'il y ait une réelle présentation de ce que pourrait être ce type d'activité dans le cadre spécifique de la séquence présentée.
- S'agissant du travail de sensibilisation en préambule de l'étude d'un thème, il est fréquemment conçu comme une simple introduction et non pas comme un moyen d'impliquer les élèves dans la construction de leur savoir. Le jury invite les candidats à relire les BO n° 4 du 29 avril 2010 et n° 21 du 23 mai 2013 qui soulignent que la phase de sensibilisation doit permettre « *d'ancrer chaque question sur des données concrètes en prenant des supports variés* » et de « *permettre de susciter la curiosité des élèves* ». Le travail de sensibilisation peut aussi être un temps pédagogique consacré à l'étude des représentations des élèves.

- dans le domaine de l'évaluation

Le jury a constaté que les candidats rencontraient des difficultés pour proposer des exercices d'évaluation pertinents. Par ailleurs, il est assez surprenant que la forme et les objectifs des épreuves du baccalauréat soient très imparfaitement maîtrisés. Par exemple, le jury rappelle que la première partie de l'épreuve composée n'est pas une simple question de cours amenant le candidat à donner la définition d'une notion mais qu'il s'agit bien de mobiliser des connaissances. Par ailleurs, la troisième partie n'est ni une mini-dissertation ni une question de synthèse comme cela a été entendu. Ces lacunes conduisent certains à proposer des évaluations en décalage avec ces épreuves. Les candidats capables de justifier le type d'évaluation proposé ainsi que ceux qui présentent des exercices d'évaluation en adéquation avec la problématique développée sont valorisés.

- dans le domaine de la présentation orale

Le jury accorde une grande importance à la qualité de cette présentation. La clarté du propos, un ton exprimant la conviction, la capacité à se détacher des notes et une posture adaptée à une situation d'enseignement sont attendus de la part du jury. Il rappelle également la nécessité d'utiliser le tableau mural et cela de façon soignée.

Le jury fonde donc son évaluation de l'exposé du candidat à partir des critères suivants :

Concours du second degré

Rapport de jury

- capacité d'analyse du dossier ;
- capacité à problématiser et à construire un plan de séquence ;
- capacité à situer la séquence dans le cadre de la question du programme ;
- capacité à proposer une séquence pertinente pédagogiquement et motivante pour l'élève ;
- capacité à mobiliser des connaissances scientifiques de façon rigoureuse.

2. À propos de l'entretien

➤ Lors de l'entretien, le jury apprécie, outre la pertinence, la concision des réponses apportées. Il est attendu des réponses témoignant de connaissances solides et d'une bonne réactivité. Les stratégies d'évitement, réponses volontairement longues et inadaptées, sont sanctionnées. Le candidat doit donc faire preuve de sa maîtrise des compétences requises pour enseigner. L'entretien peut être l'occasion pour le jury de « remonter » des savoirs enseignés aux savoirs savants. Il pourra interroger sur les notions qui figurent dans les programmes. Les candidats qui ne maîtrisent pas les mécanismes de base au programme ne peuvent pas prétendre réussir le concours.

➤ Le texte (JORF n° 0099 du 27 avril 2013) précise que l'entretien doit également permettre « d'évaluer la capacité du candidat à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République ». Le jury a constaté que les candidats n'étaient pas bien préparés à ce volet de l'épreuve. Il a relevé de graves lacunes dans la connaissance :

- de la structure des EPLE ;
- du rôle des acteurs du système éducatif ;
- de la hiérarchie au sein de l'école ;
- des liens entre le professeur de sciences économiques et sociales avec les autres membres de l'équipe éducative ;
- des dispositifs de la réforme des lycées (ex. : les enseignements d'exploration, différence entre PFEG et SES, AP, etc.).

Le jury tient à rappeler qu'être professeur de sciences économiques et sociales ne se limite pas à enseigner la sociologie, la science économique ou la science politique. Tout professeur fait partie d'une communauté éducative dont il est pleinement partie prenante.

Les candidats qui ont répondu de façon pertinente aux questions simples du jury ont pu prendre des points précieux. Certains ont eu l'intelligence de mobiliser l'expérience acquise en stage pour répondre aux questions. Toutefois, attention à faire la part entre ce que l'on a observé dans un établissement et ce qui doit être idéalement mis en place ! Il est donc entendu que, dans ce cadre, la connaissance des textes réglementaires fondamentaux demeure essentielle.

Conditions d'exercice du futur métier : quelques questions posées au cours de la session 2015

- la formation initiale et continue des professeurs ;
- l'organisation et l'évaluation des TPE ;
- la place du numérique dans la pratique professionnelle de l'enseignant ;
- la plus-value pédagogique apportée par l'usage du numérique dans l'enseignement ;

Concours du second degré

Rapport de jury

- l'enseignement des SES dans une langue étrangère ;
- la charte de la laïcité ;
- l'enseignement moral et civique ;
- la liaison école-université ;
- l'orientation ;
- le rôle du conseil pédagogique ;
- les acteurs du conseil de classe ;
- le principe de neutralité ;
- les enseignements d'exploration ;
- la collaboration avec les professeurs documentalistes ;
- l'accompagnement personnalisé ;
- la notion de compétence ;
- la diversité des élèves ;
- l'évaluation des enseignants ;
- le rôle des assistants d'éducation ;
- le principe de confidentialité dans l'exercice du métier ;
- le rôle de la « vie scolaire » et du CPE dans un établissement ;
- le rôle du chef d'établissement ;
- l'organisation hiérarchique de l'Éducation nationale ;
- les missions du professeur au-delà de son expertise disciplinaire ;
- les obligations de service de l'enseignant ;
- le projet d'établissement ;
- les missions du professeur principal ;
- le baccalauréat professionnel ;
- la dimension pédagogique du conseil de classe ;
- la mise en activité des élèves en cours et en travaux dirigés ;
- le décrochage scolaire ;
- la loi sur le handicap et l'école inclusive ;
- la communication avec les familles ;
- les collectivités locales et l'éducation nationale ;
- la posture du professeur en cas de conflit avec un élève.

Le jury fonde donc son évaluation de l'entretien avec le candidat à partir des critères suivants :

- capacité à mobiliser des connaissances (connaissance des programmes, connaissance rigoureuse des concepts, mécanismes et processus économiques et sociologiques à enseigner...) ;
- capacité à mener une réflexion sur les plans pédagogique et didactique ;
- capacité à développer une approche réflexive ;
- capacité à justifier ses choix ;
- capacité à mobiliser des connaissances relatives au système éducatif ;
- capacité à prendre en compte les enjeux du métier d'enseignant ;
- réactivité du candidat.

3. À propos de l'exercice de mathématiques



Concours du second degré

Rapport de jury

Le jury rappelle l'importance d'une culture mathématique de base pour enseigner les sciences économiques et sociales, ce qui implique de préparer sérieusement cet aspect de l'épreuve. Il est à noter, cette année, une évolution positive concernant la préparation de l'évaluation en mathématiques, qui se traduit par un niveau solide de compétences chez certains candidats ainsi que d'excellentes notes, ce qui renforce le caractère discriminant des mathématiques, discipline connexe de celle qu'auront à enseigner les lauréats du concours. Par ailleurs, l'évaluation se fait sous la forme d'un entretien qui porte, bien entendu, sur les réponses préparées par le candidat aux questions de l'exercice proposé mais aussi, éventuellement, sur l'utilisation des outils évoqués dans le cadre de l'analyse des documents du dossier de sciences économiques et sociales.

Il est important de rappeler que l'évaluation des compétences mathématiques et statistiques a pour objectif de :

- vérifier que le candidat maîtrise les concepts jugés indispensables pour appréhender et enseigner les sciences économiques et sociales ;
- s'assurer qu'il est capable de donner du sens et de prendre du recul sur les calculs qu'il exécute ou qui lui sont présentés.

Les mathématiques ne se réduisent pas à connaître ni à « manipuler » des formules. Le jury valorise les tentatives des candidats de répondre aux questions, y compris si elles n'ont pas été couronnées de succès, ainsi que la capacité à donner du sens aux nombres, calculs ou méthodes cités ou utilisés (taux de croissance moyen, espérance, écart-type, dérivée ...).

Dans tous les cas, il convient d'avoir pris connaissance du sujet afin de ne pas être pris en défaut sur des questions élémentaires s'y rapportant (calcul d'un pourcentage d'évolution, détermination de la nature d'une suite, traduction des données à l'aide d'un arbre probabiliste, etc.) que le jury peut être amené à poser devant un candidat ne sachant répondre à aucune des questions du sujet.

Lors de cette session, le jury a relevé les difficultés suivantes :

- trop de candidats ne savent pas lire les consignes et ne font pas appel à leur bon sens pour « rebondir » ;
- certains, heureusement de plus en plus rares, ne maîtrisent pas la notion de coefficient multiplicateur ou de taux de variation annuel moyen, alors même qu'ils ambitionnent de les utiliser avec des élèves ! Il en est de même avec des notions de base comme l'écart-type ou les pourcentages (somme, comparaison...) ;
- manque de sens critique, en particulier lorsqu'un résultat vient contredire ce que les candidats ont appris en sciences économiques ;
- en probabilités, la loi binomiale et la loi normale sont encore mal connues ;
- en statistiques, beaucoup méconnaissent la notion d'ajustement, que celui-ci soit affine, exponentiel ou logarithmique, et ne savent pas utiliser la calculatrice pour obtenir une équation d'une droite de régression. Il est regrettable que son importance en termes de modélisation soit encore mal perçue ;
- savoir déterminer un intervalle de confiance est important mais savoir l'interpréter l'est tout autant ;
- en analyse, il est important de maîtriser le programme du secondaire, notamment de connaître les fonctions de référence, de savoir dériver et intégrer des fonctions usuelles pour déterminer un sens de variation ou calculer une valeur moyenne ;
- le vocabulaire sur les suites est à connaître (terme, limite, somme, raison, premier

Concours du second degré

Rapport de jury

- terme...). Il est attendu qu'un candidat fasse la différence entre une suite arithmétique et une suite géométrique ;
- les notions portant sur les graphes et les matrices ne sont pas à négliger, vu leur importance dans la modélisation.

CONSEILS AUX CANDIDATS

1. En ce qui concerne la préparation de l'épreuve

Le temps de préparation de 2 heures est une réelle contrainte pour les candidats. Certains ont regretté de ne pas avoir eu le temps nécessaire pour préparer les deux volets de l'épreuve. Ce sont généralement les exercices de mathématiques qui n'ont pas été travaillés. Cependant, certains sont parvenus au cours de l'épreuve, en étant éventuellement guidés, à faire les exercices proposés. Nous conseillons donc aux candidats de répartir le temps de préparation au *pro rata* de l'importance de chacun des volets dans la durée de l'oral et d'aborder l'épreuve de mathématique de façon positive.

2. En ce qui concerne la première partie de l'épreuve, l'exposé

- Les candidats doivent connaître les programmes de sciences économiques et sociales de la Seconde à la Terminale. On attend :
 - qu'ils fassent état d'une maîtrise approfondie des problématiques qu'ils auront à enseigner. Le jury conseille de travailler la problématisation des indications complémentaires des programmes ;
 - qu'ils connaissent l'ensemble des notions inscrites dans ces programmes, les mécanismes attachés et qu'ils sachent les présenter de façon rigoureuse. Le jury les invite également à étudier les préambules des programmes de la classe de Seconde et du cycle Terminal ;
 - qu'ils fassent preuve de réflexion pédagogique même si l'on n'attend pas, dans ce domaine, une expertise qu'ils seront amenés à affiner lors de leur année de stage.
- Le jury rappelle aux candidats qu'ils doivent utiliser le dossier sans pour autant se laisser « enfermer » par les documents proposés. L'exploitation du dossier n'est pas une fin en soi mais un support à la construction de la séquence. Le candidat pourra écarter un document qu'il jugerait difficile ou proposer des questions qu'il jugerait judicieuses à la place de celles proposées par l'auteur du manuel à condition que cela puisse être justifié. Il peut également suggérer l'utilisation de tout document qu'il jugerait pertinent pour concevoir sa séquence et cela, indépendamment de ceux qui sont proposés. Il est clairement spécifié en fin de dossier que *« vous avez la possibilité de recourir à votre expérience et de faire référence à toute ressource pédagogique ou didactique de votre connaissance »*. Le jury apprécie la présentation de synthèses et l'explicitation des modalités mises en œuvre pour les construire. L'utilisation du tableau pour présenter des schémas ou des mécanismes est, de même, valorisée. Elle est également requise pour présenter le plan.



Concours du second degré

Rapport de jury

- Il est, d'autre part, nécessaire que les candidats proposent une réelle mise en activité des élèves, qu'elle soit individuelle ou collective, avec les éléments de savoirs et de savoir-faire qu'ils doivent retenir.
- Les candidats doivent connaître les différentes modalités d'évaluation et notamment l'architecture et les objectifs des épreuves au baccalauréat.

3. En ce qui concerne l'entretien

- Les candidats doivent faire preuve de réflexivité et de réactivité.
- Les questions portant sur l'approche du métier doivent être préparées sérieusement. Il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance du système éducatif et de s'informer sur les dispositifs mis en place récemment (accompagnement personnalisé, conseil pédagogique, enseignements d'exploration...), les grandes évolutions et les problématiques actuelles. Le jury invite les candidats à mettre à profit leurs stages en établissement pour mieux appréhender la réalité du métier dans ses différentes dimensions et à observer les missions des professeurs en dehors de leur activité disciplinaire.

4. En ce qui concerne les mathématiques

- Le jury invite les futurs candidats à bien s'approprier le programme du concours mais également à maîtriser les savoir-faire de base en mathématiques qu'ils auront à mettre en œuvre dans le cadre de leur enseignement. Le recours à des schémas, des représentations ou des croquis pour donner du sens aux informations et/ou illustrer les méthodes à mettre en œuvre fait partie des attentes du jury tout comme le sens critique face à des résultats non conformes à ceux attendus. Comme précisé dans les rapports de jury précédents, le candidat doit maîtriser différents outils, tant dans le domaine de l'analyse que dans celui des statistiques, des probabilités et du calcul matriciel.
- Outre les traitements numériques usuels, les candidats doivent être capables de fournir sur la calculatrice un tableau de valeurs d'une fonction et la courbe représentative dans une fenêtre bien adaptée au problème traité. Ils doivent savoir effectuer toutes les opérations sur les matrices et utiliser les fonctions statistiques, en particulier celles donnant les caractéristiques d'une série ou celles construisant un ajustement affine (coefficient de corrélation linéaire, équation d'une droite de régression). La calculatrice doit également pouvoir être utilisée comme outil de conjecture ou de vérification.
- Enfin, les sujets proposés en mathématiques sont connectés aux sciences économiques et sociales. Il est important que le candidat n'oublie pas, lors de l'épreuve de mathématiques, ce qu'il a appris dans le cadre des SES et, le cas échéant, qu'il s'y réfère pour pouvoir « rebondir ».

EXEMPLES DE SUJETS DE LA SESSION 2015



Concours du second degré

Rapport de jury

DOSSIERS DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER (Dominante économique)

Dossier : Fixation et variation des prix sur un marché.

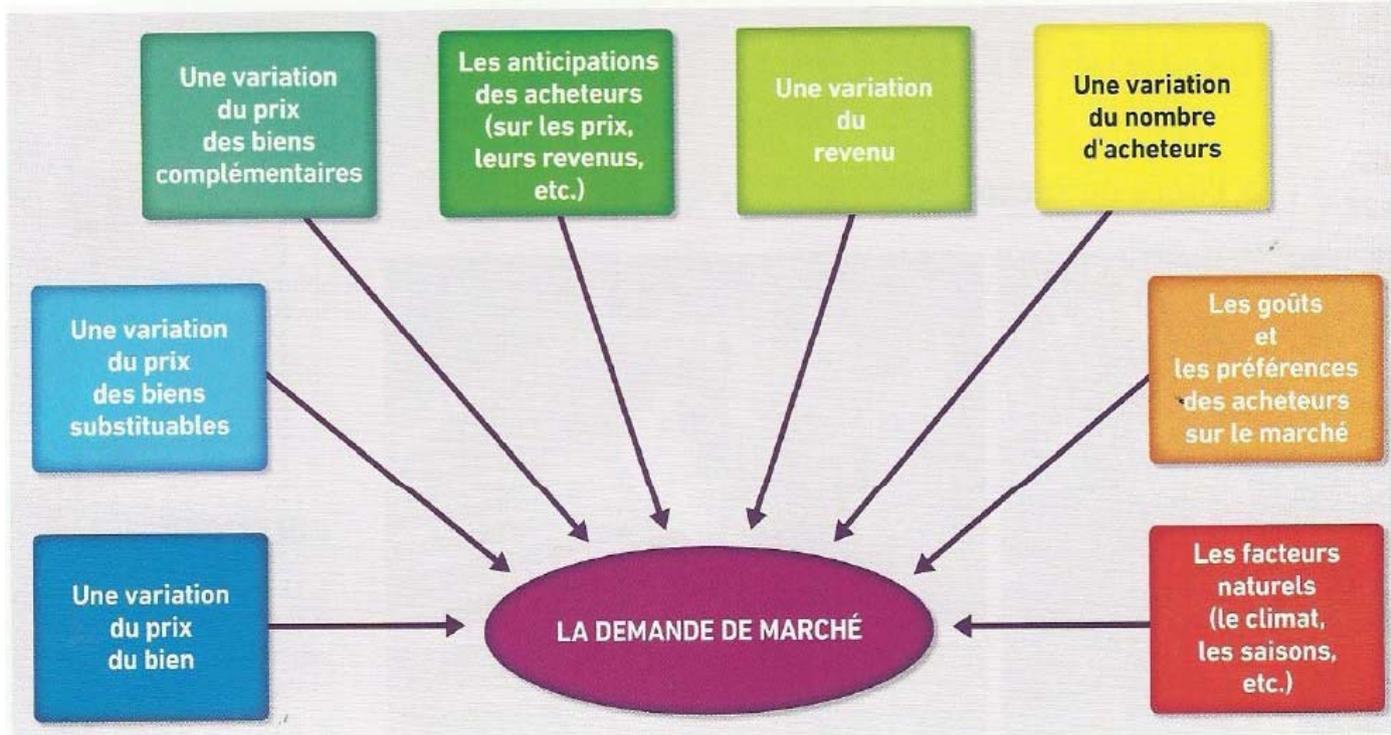
Il est demandé au candidat de construire, à partir du dossier composé de 3 extraits de manuels scolaires, et pour la classe de Seconde, un projet de séquence de cours. Il devra préciser quels extraits du dossier il mobilise, comment il les utilise avec les élèves et justifier de ses choix didactiques et pédagogiques.

DOCUMENT 1 :

Concours du second degré

Rapport de jury

Les facteurs de variation de la demande



Ne pas confondre

Deux **biens substituables** permettent de satisfaire à peu près le même besoin, l'un peut se substituer à l'autre ; deux **biens complémentaires** sont généralement consommés ensemble, ils se complètent.

QUESTIONS

- 1. Illustrer.** Trouvez deux exemples de changements climatiques qui peuvent faire augmenter la demande.
- 2. Illustrer.** Trouvez un exemple de biens substituables et un exemple de biens complémentaires.
- 3. Expliquer.** Pourquoi la demande d'un bien diminue-t-elle si le prix des biens complémentaires augmente ?

Source : Manuel Bordas, *Seconde*, Édition 2013.

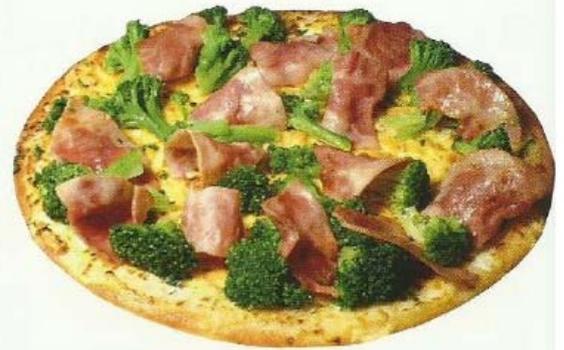
Concours du second degré

Rapport de jury

DOCUMENT 2 :

Comment les marchés convergent vers le prix d'équilibre ?

Trois pizzerias se sont installés autour d'une cité administrative de centre ville : Pizza du Centre, Pizza Rapide et Pizza Napoli. Leur offre en nombre de pizzas pour le déjeuner de 12 heures à 14 heures est donnée dans le tableau A. Leur clientèle se divise en trois catégories : les employés, les cadres et les touristes : la demande est indiquée dans le tableau B.



A : L'offre de pizzas

Prix en €	Pizza du centre	Pizza rapide	Pizza Napoli
5	15	20	25
10	20	30	30
15	40	50	40
20	50	70	50

B : La demande de pizzas

Prix en €	Employés	Cadres	Touristes
5	50	15	35
10	40	10	30
15	30	8	15
20	20	2	10

COMPRENDRE ET ANALYSER

- Calculez l'offre et la demande globale sur ce marché.
- Représentez-les sur un même graphique.
- Déterminez le prix d'équilibre et la quantité d'équilibre.
- Quelle serait la situation du marché si le prix était de 5 € ? Quel serait alors le comportement des pizzaiolos et des consommateurs ?
- Mêmes questions pour un prix de 20 €.
- Décrivez le mécanisme qui ramène le marché à l'équilibre.

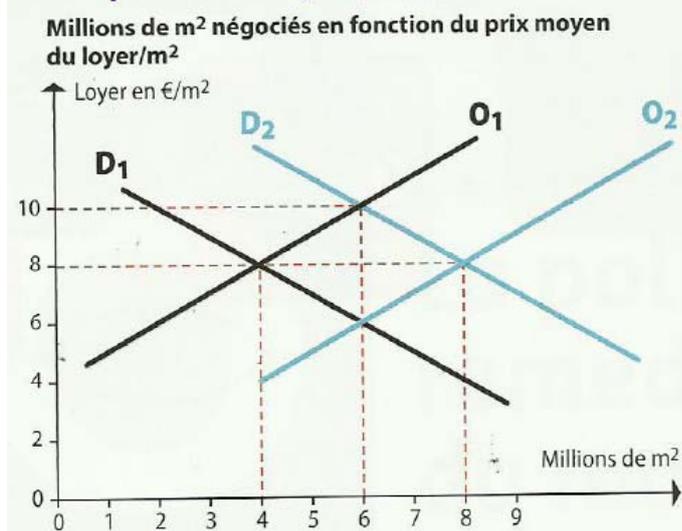
Source : Manuel Magnard, Seconde, Édition 2010.

DOCUMENT 3 :

Concours du second degré

Rapport de jury

Interpréter un graphique



Une entreprise d'e-commerce vient d'implanter une plate-forme logistique dans une ville de province, créant ainsi 1 000 emplois. Il s'en est suivi une augmentation de la demande de logements qui a fait dans un premier temps flamber le prix des loyers au mètre carré. Par la suite, l'offre a répondu et les prix se sont stabilisés. La situation initiale est représentée par les droites en noir, la situation d'arrivée par les droites en bleu.

1. Quel était le point d'équilibre au départ ?
2. Avant que l'offre ne réagisse, quel a été le point d'équilibre ? Comment l'expliquer économiquement ?
3. Quel est le nouveau point d'équilibre à l'arrivée ? Que s'est-il passé au final ?

Source : Manuel Hachette, Seconde, Édition 2014.

Vous avez la possibilité de recourir à votre expérience et de faire référence à toute ressource pédagogique ou didactique de votre connaissance

Ce sujet doit être rendu au jury dès la fin de l'épreuve, mais le candidat a toute liberté d'utilisation (annotations, passages surlignés, etc.)

ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER (Dominante économique)

Dossier : Productivité et loi des rendements décroissants.

Il est demandé au candidat de construire, à partir du dossier composé de 3 documents dont 2 extraits de manuels scolaires, et pour la classe de Première, un projet de séquence de cours. Il devra préciser quels extraits du dossier il mobilise, comment il les utilise avec les élèves et justifier de ses choix didactiques et pédagogiques.

DOCUMENT 1 : Évolution de la productivité horaire apparente du travail par branche en France jusqu'en 2013 (évolution par rapport à l'année précédente en %)

	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2013
Agriculture, sylviculture et pêche	20,2	19,9	7,7	1,6	13,3	-1,6	-1,6	-3,3
Industrie manufacturière, industries extractives	10,2	7,6	8,0	1,9	3,3	6,5	6,5	0,8

Concours du second degré

Rapport de jury

Construction	-2,3	-0,2	7,5	0,6	3,1	4,6	4,6	-0,8
Services principalement marchands	5,6	5,4	4,6	2,4	0,3	3,5	3,5	0,7
Services principalement non marchands (1)	2,7	3,2	2,1	0,8	2,4	1,6	1,6	0,8
Ensemble des branches	9,1	7,7	6,3	2,1	2,4	3,7	3,7	0,5

Champ : France.

Source : INSEE, *Comptes nationaux*, base 2010.

DOCUMENT 2 :

Concours du second degré

Rapport de jury

Une exploitation agricole moderne



1. **CONSTATER.** En quoi cette image illustre-t-elle le progrès technique dans le secteur agricole ?

2. **EXPLIQUER.** Quelles vont en être les conséquences sur la productivité dans le domaine agricole ?

3. **EXPLIQUER.** Quelles vont en être les conséquences sur l'emploi dans le secteur agricole ?

4. **EXPLIQUER.** Malthus a-t-il eu raison (voir Repères) ?

REPÈRES

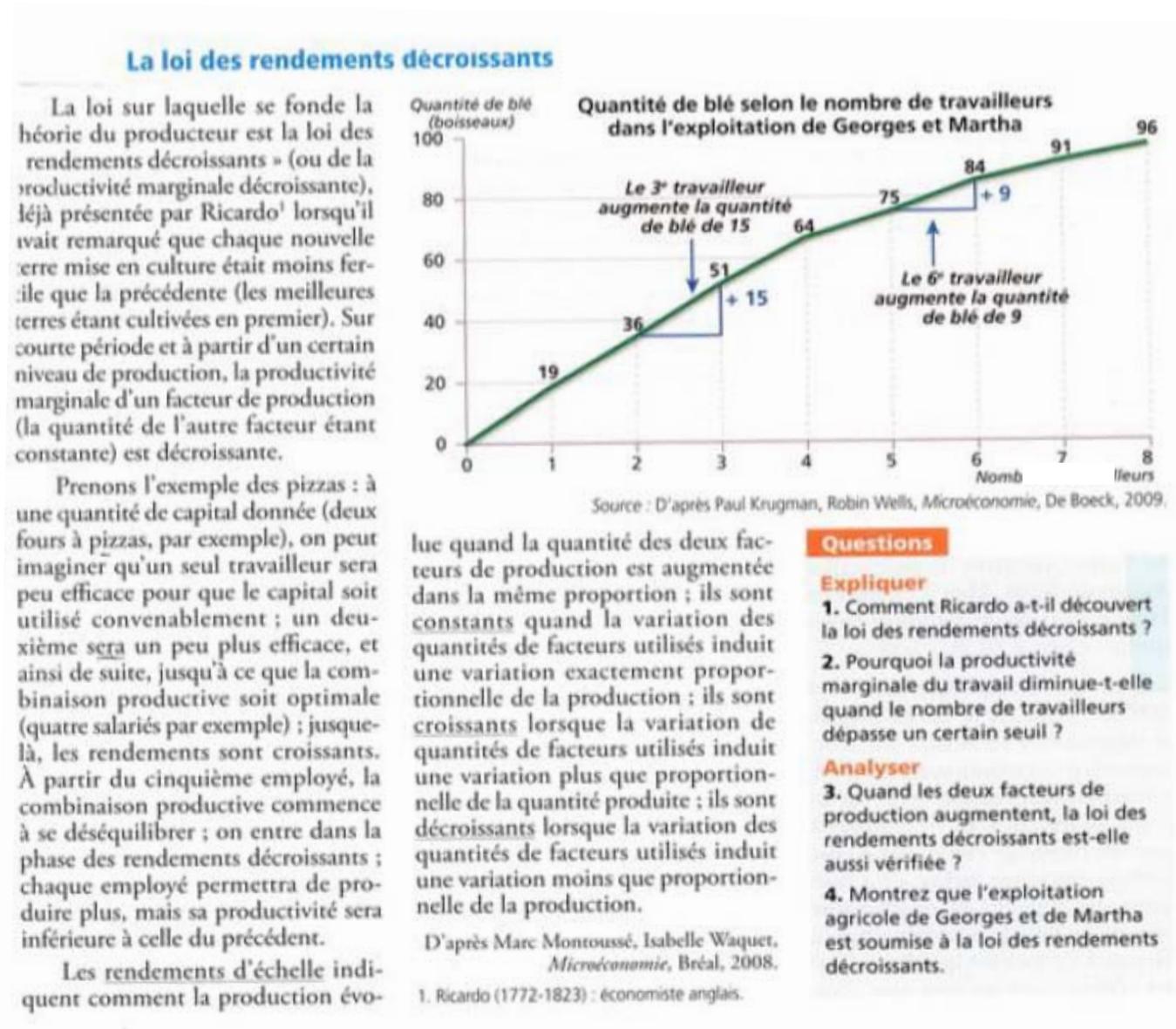
Thomas Robert Malthus, économiste classique anglais (1766-1834), estimait qu'à mesure que la population d'un pays augmenterait, celui-ci aurait de plus en plus de mal à produire suffisamment de nourriture car les terres mises en cultures sont de moins en moins fertiles. Il proposa donc une politique de limitation des naissances pour limiter la surpopulation dont découlait la misère des travailleurs.

Concours du second degré

Rapport de jury

Source : Manuel Hachette, Première ES, Édition 2011.

DOCUMENT 3 :



Source : Manuel Magnard, Première ES, Édition 2011.

Vous avez la possibilité de recourir à votre expérience et de faire référence à toute ressource pédagogique ou didactique de votre connaissance



Concours du second degré

Rapport de jury

Ce sujet doit être rendu au jury dès la fin de l'épreuve, mais le candidat a toute liberté d'utilisation (annotations, passages surlignés, etc.)

ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER (Dominante sociologique)

Dossier : Les critères de différenciation sociale dans les sociétés post-industrielles.

Il est demandé au candidat de construire, à partir du dossier composé de 3 documents dont 2 extraits de manuels scolaires, et pour la classe de Terminale, un projet de séquence de cours. Il devra préciser quels extraits du dossier il mobilise, comment il les utilise avec les élèves et justifier de ses choix didactiques et pédagogiques.

DOCUMENT 1 :

Concours du second degré

Rapport de jury

Les inégalités entre générations

Dans *Le Destin des générations*, Louis Chauvel montre à partir de l'étude de plusieurs domaines (travail, suicide) que s'est développée dans la France du dernier quart du xx^e siècle une fracture générationnelle qui comporte sept dimensions :

- la répartition du pouvoir d'achat : en 1975, les salariés de 50 ans gagnaient en moyenne 15 % de plus que ceux de 30 ans ; en 2002, cet écart est de 35 % ; les rares fruits de la croissance depuis 1975 ont ainsi été réservés aux plus de 45 ans ;

- la structure socioprofessionnelle : la proportion d'emplois qualifiés (de cadres surtout) qui a crû pour la génération précédente (en profitant notamment du développement d'EDF, du programme nucléaire et de l'Aérospatiale) reste stagnante pour les jeunes d'aujourd'hui ;

- l'effet de rémanence : pour une cohorte donnée, la situation à 30 ans conditionne les perspectives de carrière à tout âge ultérieur. Pour ceux qui n'ont pas fait leur place à 30 ans, il est trop tard et les conditions sociales se figent. Il est préférable d'avoir eu 20 ans en 1968, quand le taux de chômage dans les deux ans suivant la sortie des études est de 5 %, qu'en 1994, où ce même taux affiche 33 % ;

- la situation de la génération qui suit est plus difficile que celle de ses parents

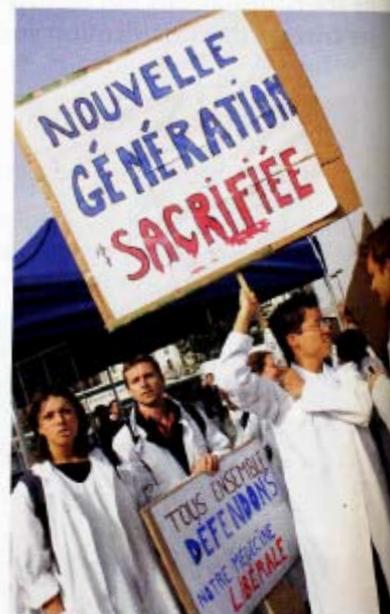
(et ce, pour la première fois en période de paix). L'inquiétude des parents provient du sentiment que l'ascenseur social qui avait fonctionné pour eux est désormais en panne pour leurs enfants et que la compétition scolaire pour les « bonnes » places s'accroît ;

- le risque de « dyssocialisation », c'est-à-dire de non-correspondance entre la formation reçue (notamment à l'école) et les conditions réelles d'entrée dans cette société. Le risque que l'échec soit vécu sur le mode d'un drame personnel alors qu'il résulte d'un fait social peut avoir des conséquences psychologiques destructrices : dans une société valorisant la réussite individuelle, tout déclassement social est difficile à vivre pour un diplômé. La dyssocialisation naît de l'écart entre le discours sur la société d'abondance, largement intériorisé, et la réalité nouvelle, faite largement d'incertitude ;

- la transmission de notre modèle social aux générations futures apparaît difficile face à la crise de l'État-Providence et du système de retraite ;

- le problème de transmission politique : les plus âgés accaparent le pouvoir (30 % des députés de l'Assemblée nationale ont moins de 45 ans en 1981 ; 12 % en 1999) ».

Alexis Trémoulinas, *Sociologie des changements sociaux*, La Découverte, 2005.



Manifestation des internes en médecine pour le maintien de leur liberté d'installation (Paris, octobre 2007).

Questions

- 1. Définir** - Qu'est-ce que la « dyssocialisation » ?
- 2. Analyser** - Le conflit de générations a-t-il remplacé le conflit de classes ?
- 3. Analyser** - La crise économique mondiale de 2008 risque-t-elle d'accroître cette fracture générationnelle ?

Source : Manuel Magnard, *Terminale ES*, Édition 2012.

DOCUMENT 2 :

Statut d'emploi et groupe socioprofessionnel des personnes en emploi selon le sexe					
	Effectif total (milliers)	Répartition (%)			Part de femmes
		Ensemble	Femmes	Hommes	(%)
Non-salariés	2 894	11,2	7,7	14,5	32,8
Salariés	22 869	88,8	92,3	85,5	49,8

Concours du second degré

Rapport de jury

Statut d'emploi et groupe socioprofessionnel des personnes en emploi selon le sexe					
	Effectif total (milliers)	Répartition (%)			Part de femmes
		Ensemble	Femmes	Hommes	(%)
dont :					
Cadres	4 043	15,7	13,1	18,1	39,9
Professions intermédiaires	6 186	24,0	25,6	22,6	51,0
Employés qualifiés	3 763	14,6	22,9	7,0	75,0
Employés non qualifiés	3 539	13,7	22,5	5,7	78,4
Ouvriers qualifiés	3 499	13,6	3,5	22,9	12,3
Ouvriers non qualifiés	1 811	7,0	4,7	9,1	32,3
Non déterminé	27	0,1	0,1	0,1	58,2
Ensemble	25 764				

Champ : Population en emploi de 15 ans ou plus, vivant en France métropolitaine, hors communautés.

Source : INSEE, enquête Emploi 2013.

DOCUMENT 3 :

Un espace social marqué par la distinction

« Bourdieu propose une vision topologique de la société. Celle-ci n'est pas une pyramide ou une échelle, elle se présente comme un "espace de différences". Cet espace social s'organise autour de deux dimensions: le volume global des ressources détenues et sa répartition entre capital économique (fortune, salaires, revenus) et capital culturel (connaissances, diplômes, bonnes manières). [...] L'acteur social, selon Bourdieu, ne cherche donc pas que l'intérêt: il est aussi en quête de prestige et de la reconnaissance des autres. [...] Ce qui est pertinent pour observer l'espace social, ce n'est donc pas le train de vie, mais le style de vie. [...] Le moteur de cette stylisation de la vie, c'est la distinction. Et pour montrer que l'on est distingué, quel meilleur moyen que la culture? [...] Bourdieu montre comment "à chaque classe de positions correspond une classe d'habi-

tus (ou de goûts)". [...] Il est communément admis que "les goûts et les couleurs, ça ne se discute pas", bref que les préférences sont une affaire personnelle: or, Bourdieu montre que nos jugements (qu'il s'agisse de musique, de sports, de cuisine...) sont le reflet de notre position dans l'espace social. Ce qui fait le lien entre les structures sociales et nos goûts personnels, c'est l'habitus.¹ [...] Plus généralement, il y a une hiérarchie des pratiques culturelles. »

▲ Philippe Cabin, « Dans les coulisses de la domination », *Sciences humaines*, n° 105, mai 2000.

1. L'habitus est une sorte de matrice à travers laquelle nous voyons le monde et qui guide nos comportements. Il se manifeste par un ensemble cohérent de goûts et de pratiques.

Questions

- Proposez une définition du capital économique et du capital culturel.
- Qu'est-ce que la « distinction » ?
- Expliquez la phrase soulignée.
- En vous appuyant sur le texte, comment pourriez-vous définir une classe sociale au sens de Pierre Bourdieu ?

Source : Manuel Hatier, *Terminale ES*, Édition 2012.



Concours du second degré

Rapport de jury

Vous avez la possibilité de recourir à votre expérience et de faire référence à toute ressource pédagogique ou didactique de votre connaissance.

Ce sujet doit être rendu au jury dès la fin de l'épreuve, mais le candidat a toute liberté d'utilisation (annotations, passages surlignés, etc.)

ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER (Dominante sciences sociales et politiques)

Dossier : Participation et abstention électorale.

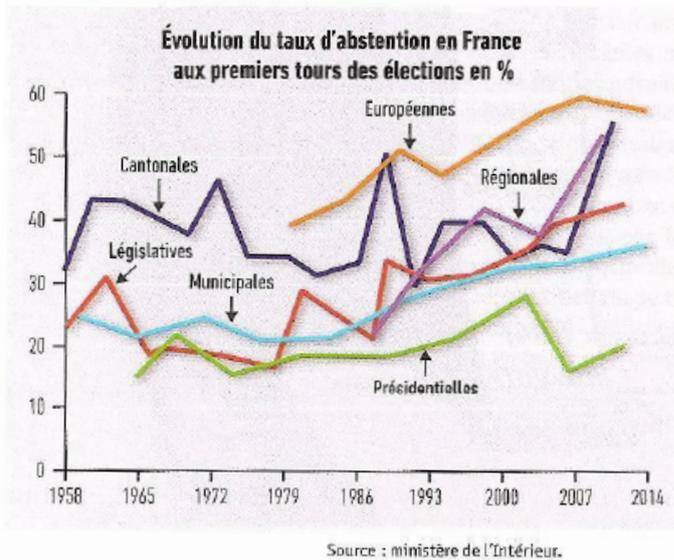
Il est demandé au candidat de construire, à partir du dossier composé de 3 extraits de manuels scolaires, et pour la classe de Terminale, enseignement de spécialité Sciences Sociales et Politiques, un projet de séquence de cours. Il devra préciser quels extraits du dossier il mobilise, comment il les utilise avec les élèves et justifier de ses choix didactiques et pédagogiques.

DOCUMENT 1 :

Concours du second degré

Rapport de jury

Une démocratie de l'abstention ?



Profil sociologique des abstentionnistes et des votants au premier tour des législatives de 2012.

En %	Votants	Abstentionnistes
Sexe		
Hommes	55	45
Femmes	59	41
Âge		
18-24 ans	34	66
65 ans et plus	75	25
Diplôme		
Pas de diplôme	61	39
Bac + 2	55	45
Profession		
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	58	42
Profession libérale, cadre	60	40
Profession intermédiaire	56	44
Employé	48	52
Ouvrier	51	49
Ensemble	57,2	42,8

Source : sondage IPSOS.

Notions

Abstention électorale : décision d'un électeur régulièrement inscrit sur les listes électorales de ne pas se rendre aux urnes à l'occasion d'un scrutin légalement organisé.

Taux d'abstention : rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'abstentionnistes et le nombre d'inscrits.

QUESTIONS

1. Lire. Comment l'abstention évolue-t-elle en France depuis 50 ans ?
2. Expliquer. Pourquoi varie-t-elle selon le type d'élection ?
3. Lire. Que signifie le chiffre entouré dans le tableau ?
4. Analyser. Dressez le « portrait-robot » de l'abstentionniste aux élections législatives de 2012. Justifiez ce portrait.

Source : Manuel Bordas, Sciences sociales et politiques, Terminale ES, Édition 2015.

DOCUMENT 2 :

Concours du second degré

Rapport de jury

« Malinscription » et « non-inscription » sur les listes électorales

L'exclusion électorale des milieux les plus populaires se révèle bien plus importante encore lorsqu'on tient compte de l'inscription sur les listes. Au niveau national, le pourcentage de non-inscrits présenterait une remarquable stabilité au cours des deux dernières décennies, se situant toujours autour de 10%. Aux Cosmonautes¹, la non-inscription est d'une tout autre ampleur puisque le quart (environ 25%) des adultes de nationalité française est absent des listes électorales. C'est deux fois et demie plus que dans le reste du pays. [...] À cette non-inscription de grande ampleur, il faut ajouter que le quart environ des inscrits est ici composé, en réalité, de « malinscrits », c'est-à-dire de personnes qui, après avoir emménagé dans la cité, n'ont pas modifié leur inscription électorale et sont, en conséquence, toujours inscrites dans le bureau de vote du quartier ou de la commune où ils résidaient auparavant. [...] Dans cette perspective, les taux

de participation sur lesquels on se fonde pour établir, en France, la proportion de citoyens ayant pris part aux scrutins ne sont guère satisfaisants. En ne tenant compte que des inscrits, ils ignorent inévitablement toute cette frange de la population absente des listes électorales. Si l'on établissait la mobilisation sur les mêmes bases qu'aux États-Unis – c'est-à-dire en faisant le rapport entre le nombre de votants et l'ensemble de la population en âge de voter – on se rendrait mieux compte que la France est en voie d'« américanisation électorale ». Calculé de cette manière, le « taux de mobilisation » n'était, en effet, au niveau national, que de 61,1% aux quatre tours de scrutin du printemps 2002. Et il n'y avait guère plus d'un électeur potentiel sur deux (54,2%) pour se rendre aux urnes lors du second tour des dernières élections législatives. [...] Et si les tendances actuelles devaient se prolonger, la France pourrait basculer dans la catégorie

des démocraties de l'abstention, c'est-à-dire devenir une société où ce n'est plus le vote, mais l'abstention qui représente l'attitude majoritaire. Comme c'est déjà le cas depuis longtemps aux États-Unis, où à peine un électeur potentiel sur deux se rend aux urnes, y compris pour le scrutin présidentiel.

I. C. Braconnier et J.-Y. Dormagen ont mené une enquête pendant quatre ans dans la cité des Cosmonautes à Saint-Denis (93).

Céline Braconnier et Jean-Yves Dormagen,
La Démocratie de l'abstention,
Gallimard, 2007.

Questions

1. Comment calcule-t-on un « taux de non-inscription ».
2. Expliquer la différence entre « non-inscription » et « malinscription ».
3. Expliquer la différence entre « taux d'inscription » et « taux de mobilisation » ? Quel est l'intérêt de calculer le « taux de mobilisation » électorale ?
4. Expliquer la phrase soulignée.

Source : Manuel Bréal, *Sciences sociales et politiques, Terminale ES*, Édition 2012.

DOCUMENT 3 :

Concours du second degré

Rapport de jury

L'abstentionnisme : une question de structure ou d'enjeu ?

Toutes les élections législatives organisées dans la foulée d'une présidentielle ont connu de forts taux d'abstention. Mais la réforme du quinquennat et l'inversion du calendrier ont sans doute renforcé cet effet. Celles-ci, servant d'abord à ratifier le choix présidentiel, mobilisent moins les électeurs. Le non-vote aux législatives peut être utilisé comme un mode de confirmation du résultat présidentiel.

Si le décrochage de la participation s'explique en grande partie pour des raisons fonctionnelles et institutionnelles, les trajectoires de participation de la présidentielle aux législatives mettent en évidence certaines logiques sociales et politiques à l'œuvre dans le mouvement de démobilisation. Dans le cas des trajectoires marquées par un abstentionnisme systématique, les logiques structurelles, liant étroitement la compétence sociale et la compétence politique, sont vérifiées. Inversement, une participation constante aux différents scrutins est d'autant plus assurée que l'électorat est âgé. On retrouve donc bien à l'œuvre dans ce décrochage des raisons conjoncturelles, liées à l'enjeu même de l'élection perçu comme moins important, notamment par les jeunes, et des raisons structurelles, reléguant à nouveau hors de la décision électorale des catégories peu favorisées socialement et économiquement.

D'après A. Muxel, « Loyautés, mobilités, abstentions », in B. Cautrès et A. Muxel (dir.), *Comment les électeurs font-ils leur choix ? Le Panel électoral français 2007*, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2009.

Source : Manuel Nathan, *Sciences sociales et politiques, Terminale ES*, Édition 2012.

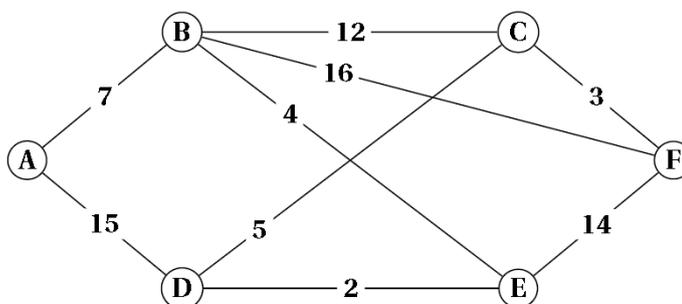
1. Quel effet la réforme du quinquennat et l'inversion du calendrier électoral ont-elles eu sur la participation électorale aux élections législatives ?
2. Quelles sont, selon le texte, les raisons structurelles de l'abstention ? les raisons conjoncturelles ?
3. Quelles sont les populations principalement concernées par l'abstention structurelle ? par l'abstention conjoncturelle ?
4. Selon vous, comment expliquer la corrélation entre l'âge et la constance de la participation ?

EXEMPLES DE SUJETS DE LA SESSION 2015 MATHÉMATIQUES

Exemple 1 :

Lors d'une campagne électorale, un homme politique doit effectuer une tournée dans les villes A, B, C, D, E et F. Le graphe ci-dessous représente les différentes villes de la tournée et les tronçons d'autoroute reliant ces villes (une ville est représentée par un sommet et un tronçon d'autoroute par une arête).

Le poids des arêtes désigne le temps de transport (en heures) entre chaque ville.



1. Justifier que le graphe est connexe.
2. Est-il possible d'organiser la tournée en passant au moins une fois par chaque ville, tout en empruntant une fois et une seule chaque tronçon d'autoroute ? Justifier votre réponse.

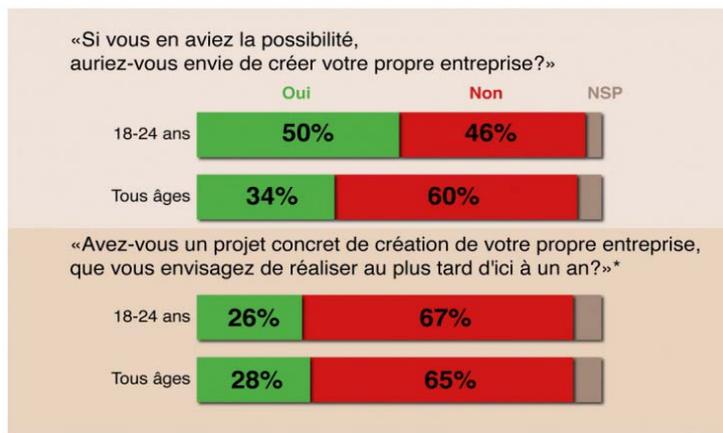
Concours du second degré

Rapport de jury

3. L'homme politique désire faire un cadeau à chacune des villes qu'il visite. On cherche à trouver le nombre minimum n de cadeaux différents qu'il doit acheter de façon à ce que chaque ville reliée par un même tronçon d'autoroute n'ait pas le même cadeau.
- Montrer que $3 \leq n \leq 5$.
 - Colorier le graphe de façon à ce que deux sommets adjacents soient de couleurs différentes. En déduire que $n = 3$. Conclure.
4. Des contraintes d'organisation obligent cet homme politique à se rendre dans la ville F après la ville A.
- Déterminer, en utilisant l'algorithme de Dijkstra, le trajet autoroutier le plus rapide pour aller de A à F. Préciser le temps de ce trajet.

Exemple 2 :

Un sondage du *Figaro* conduit aux résultats suivants :



*Sur la base de ceux qui ont envie d'entreprendre. Source : Baromètre Envie d'entreprendre Le Figaro/Indivest.

On suppose que les individus interrogés ont tous plus de 18 ans.

On considère les événements suivants :

- C : « l'individu interrogé a envie de créer sa propre entreprise » et \bar{C} son contraire ;
- J : « l'individu interrogé est un jeune de 18-24 ans » et \bar{J} son contraire.

- Quelle est la part d'individus qui ne se prononcent pas parmi les 18-24 ans pour la 1^{re} question? Pour la 2^e question ?

Dans la suite de l'exercice, on considérera que les individus qui ne se prononcent pas n'ont pas envie de créer leur propre entreprise.

- Étude de la première question

- On interroge un individu au hasard, quelle est la probabilité que cet individu ait envie de créer son entreprise ?



Concours du second degré

Rapport de jury

b) On suppose que $P_T(C) = 0,11$. Quelle est la part des 18-24 ans dans la population interrogée ? (On arrondira au % près).

3) Étude de la 2^e question

Un journal affirme que 28 % des personnes interrogées ont un projet concret d'autoentreprise pour l'année en cours.

Soit F la variable aléatoire qui, à tout échantillon de 100 personnes interrogées au hasard et de façon indépendante, associe la fréquence de personnes ayant un projet concret d'autoentreprise pour l'année en cours.

- Donner un intervalle de fluctuation asymptotique au seuil de 95 % de la fréquence d'un projet concret d'autoentreprise pour l'année en cours. On arrondira les bornes à 0,01 près.
- Peut-on dire, au seuil de 95 %, que la population des jeunes de 18 à 24 ans est représentative de la population totale ? Justifier.